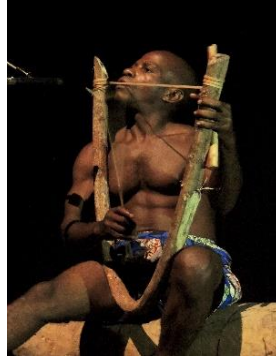




Forest Stewardship Council®



## « Préparer au développement des lignes directrices régionales FSC pour les HVC des forêts du Bassin du Congo »

Rapport de l'atelier

15 au 18 juin 2016  
Brazzaville, République du Congo

FSC-Bassin du Congo - Rapport 01 sur la réunion du GTR-HVC – Version 3-0 - FR





## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	2
TABLE DES ILLUSTRATIONS .....	3
LISTE DES ABREVIATIONS ET DES ACRONYMES .....	3
REMERCIEMENTS .....	4
INTRODUCTION.....	6
<b>1. PARTIE 1 : ATELIER PRELIMINAIRE – FORMATION HVC .....</b>	<b>7</b>
<b>2. PARTIE 2 : DEBATS AVEC LES EXPERTS HVC (2 JOURS) .....</b>	<b>7</b>
2.1. JOUR 2, SÉANCE 1 – INTRODUCTION À L'ATELIER.....	7
2.2. JOUR 2, SÉANCE 2 – COMPRENDRE LE CONCEPT DE HVC.....	8
2.3. JOUR 2, SÉANCE 3 – IDENTIFICATION DES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE, DES DONNÉES ET DE L'EXPERTISE EXISTANTS POUR LA PRISE DE DÉCISIONS LIÉES À L'IDENTIFICATION DES HVC .....	8
2.4. JOUR 2, SÉANCE 4 – ÉTAT DES LIEUX DES LIGNES DIRECTRICES ET DE L'IDENTIFICATION DES HVC DANS LE BASSIN DU CONGO .....	9
2.5. JOUR 2, SÉANCE DE TRAVAIL EN FIN DE JOURNÉE AVEC LES REPRÉSENTANTS AUTOCHTONES.....	9
2.6. JOUR 3, SÉANCE 1 – COMPRENDRE LES CONCEPTS DE HVC 2 ET DE PFI .....	10
2.7. JOUR 3, SÉANCE 2 – COUVERTURE HVC 2 ET PFI DANS LE BASSIN DU CONGO .....	11
2.8. JOUR 3, SÉANCE 3 – APPROCHES PROPOSÉES POUR LE DÉVELOPPEMENT D'INDICATEURS PFI .....	18
2.9. JOUR 3, SÉANCE 4 – PRÉSENTATION DES GROUPES DE DONNÉES EXISTANTS POUVANT AIDER À DÉFINIR LES INDICATEURS HVC ET PFI .....	18
<b>3. PARTIE 3 : SEANCE RESERVEE AU GROUPE DE TRAVAIL .....</b>	<b>19</b>
<b>4. ANNEXES .....</b>	<b>20</b>



Un atelier facilité par  
The Proforest Initiative.

**David Hoyle**

[david@proforest.net](mailto:david@proforest.net)

**The Proforest Initiative**

South Suite, Frewin Chambers,  
Frewin Court, Oxford OX1 3HZ. Royaume-Uni.

[www.proforest.net](http://www.proforest.net)

The Proforest Initiative est une organisation caritative enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles  
(n° d'enregistrement au registre des organisations caritatives : 1137523) et une entreprise enregistrée  
en Angleterre et au Pays de Galles.

(n° d'enregistrement au registre des sociétés : 7293440)



## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1. Corrélations entre l'identification, la gestion et le suivi des HVC et les Principes et Critères FSC .....	5
Figure 2. Statut en matière de gestion forestière et PFI au Cameroun .....	13
Figure 3. Statut en matière de gestion forestière et PFI au Congo-Brazzaville .....	14
Figure 4. Statut en matière de gestion forestière et PFI au Gabon .....	15
Figure 5. Statut en matière de gestion forestière et PFI en République Centrafricaine.....	16
Figure 6. Statut en matière de gestion forestière et PFI en République Démocratique du Congo.....	17

## Liste des abréviations et des acronymes

<hr/> <b>C</b>	Intact Forest Landscapes · 11, 12, 13, 19
COMIFAC Commission des Forêts d'Afrique Centrale · 5 Commission pour les forêts d'Afrique Centrale · 7	IGI Indicateurs Génériques Internationaux FSC · 11, 12 IN Interprétations Nationales · 9
<hr/> <b>F</b>	<hr/> <b>K</b>
FSC Forest Stewardship Council · 7	KfW Kreditanstalt für Wiederaufbau · 7
<hr/> <b>G</b>	<hr/> <b>O</b>
GTR - HVC Groupe de Travail Régional sur les HVC dans le Bassin du Congo · 7 GTR-HVC Groupe de Travail Régional sur les HVC dans le Bassin du Congo · 7, 11	OSFAC Observatoire Satellital des Forêts d'Afrique Centrale · 19
<hr/> <b>H</b>	<hr/> <b>P</b>
HCV-RWG · See HVC Hautes Valeurs de Conservation · 7	PFI Paysages forestiers intacts · 1, 2, 3, 4, 5 Paysages forestiers intacts · 7, 8, 11, 12, 19 PIPC Comité Permanent des Peuples Autochtones · 11 PPECF Programme de promotion de l'exploitation certifiée des forêts · 5, 7
<hr/> <b>I</b>	
IFL	

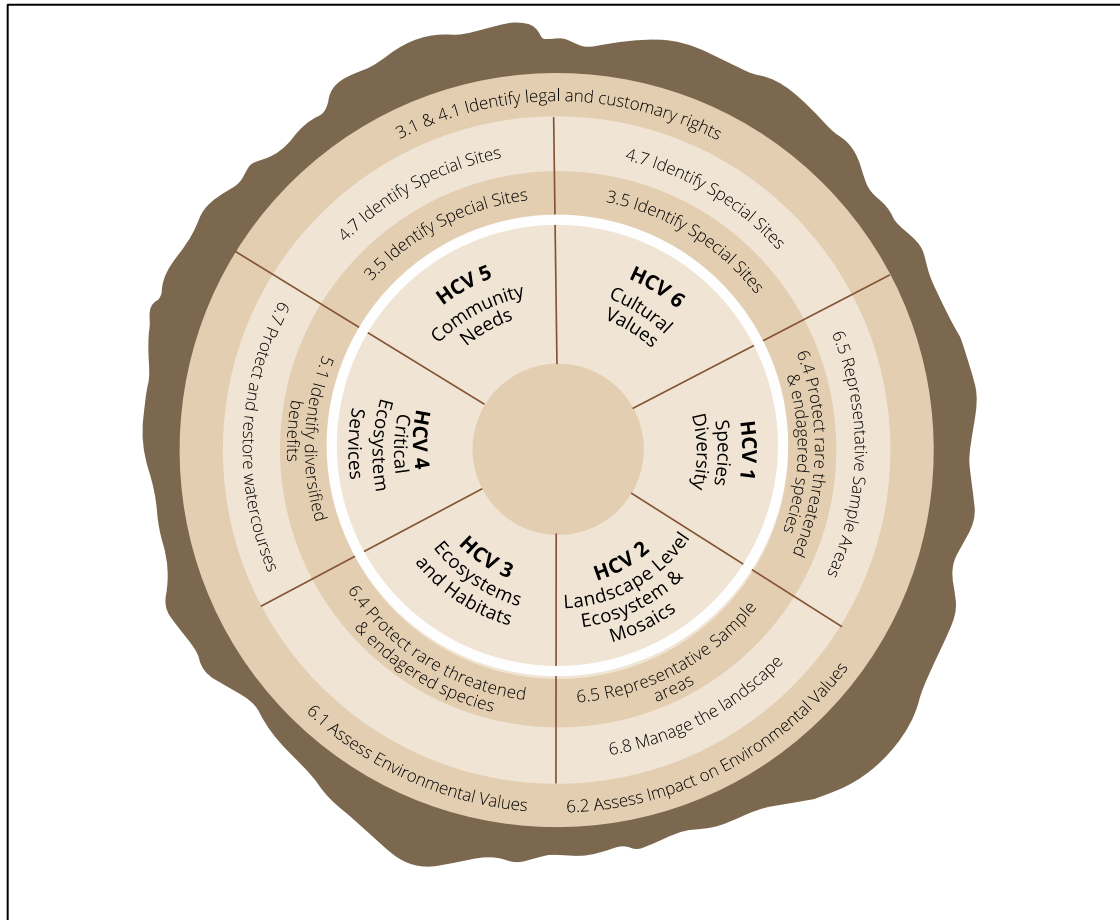


## REMERCIEMENTS

The Forest Stewardship Council remercie pour son soutien la Commission des Forêts d'Afrique Centrale ([COMIFAC](#)) qui, par le biais de son Programme de promotion de l'exploitation certifiée des forêts ([PPECF](#)) a financé cette rencontre, et qui fait partie des principaux soutiens financiers et institutionnels de la Feuille de route HVC pour le Bassin du Congo depuis le début du projet.

Enfin, le Forest Stewardship Council adresse ses plus vifs remerciements à **Proforest**, qui a brillamment organisé l'atelier. The Proforest Initiative fait partie de Proforest, groupe à but non lucratif dont la mission consiste à favoriser la production et l'approvisionnement durables en ressources naturelles. Proforest travaille avec des partenaires en vue de transformer les secteurs et chaînes d'approvisionnement liés aux produits de base. Dans cette optique, son rôle consiste à renforcer la sensibilisation au développement durable, à encourager l'engagement des différents acteurs en faveur de meilleures pratiques, à soutenir la concrétisation de ces engagements et à travailler dans les différents secteurs à des échelles variées pour en accroître les impacts positifs.

Merci à M. David Hoyle, Directeur associé de Proforest, à Mme Sophie Dirou et au Dr. Sebastiaan de Smedt d'avoir préparé et organisé cet atelier avec le FSC, d'avoir été à l'initiative de la première version de ce rapport et d'avoir aidé à *préparer au développement des lignes directrices régionales FSC pour les HVC des forêts du Bassin du Congo*.



**Figure 1. Corrélations entre l'identification, la gestion et le suivi des HVC et les Principes et Critères FSC**

Source : FSC HCV Manager 's Guide (Guide du gestionnaire HVC) [FSC-GD-30-009 V1-0 D1 EN]. 2016



## INTRODUCTION

En 2013, le FSC a élaboré un programme d'activités en vue de développer les **Lignes directrices régionales HVC pour le Bassin du Congo et les interprétations nationales HVC dans les pays où des Standards Nationaux de Gestion forestière sont en cours de développement**. Le projet, intitulé « [Projet de feuille de route pour le Bassin du Congo](#) » vise à **harmoniser l'identification, la gestion et le suivi des Hautes Valeurs de Conservation (HVC) avec des procédures de certification FSC pour la région du Bassin du Congo. Suite à la Motion 65, adoptée lors de la 7<sup>ème</sup> Assemblée Générale du FSC en 2014 à Séville, le projet a mis l'accent sur le développement d'indicateurs nationaux et régionaux afin de protéger la grande majorité des Paysages Forestiers Intacts (PFI).**

Avec le soutien institutionnel et financier de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale ([COMIFAC](#)) par le biais de son Programme de promotion de l'exploitation certifiée des forêts ([PPECF](#)), grâce au financement de la banque allemande pour le développement ([KfW](#)), le projet a été lancé en décembre 2015 avec l'établissement d'un Groupe de Travail régional sur les Hautes Valeurs de Conservation (GTR-HVC) pour le FSC dans le Bassin du Congo. Conformément aux règles de gouvernance du FSC, le GTR-HVC est composé d'une chambre environnementale, d'une chambre économique et d'une chambre sociale, chacune dotée de quatre représentants (il s'agit donc d'un groupe de travail auquel participent les chambres à parts égales).

Un premier atelier FSC, réunissant le GTR-HVC et des experts dans le domaine des HVC et des PFI, s'est tenu à Brazzaville (République du Congo) du 15 au 18 juin 2016. Son objectif consistait à préparer au développement des lignes directrices régionales du FSC pour les HVC des forêts du Bassin du Congo. L'ordre du jour de l'atelier est consultable en [Annexe 1](#) et la liste des participants en [Annexe 2](#).

Plus précisément, l'atelier avait pour but d'aboutir à une vision claire et consensuelle des membres du GTR-HVC sur :

- i) les concepts de HVC et de paysages forestiers intacts (PFI) ;
- ii) le produit final attendu- les Lignes Directrices FSC pour les HVC des forêts du Bassin du Congo ; et
- iii) le plan de travail à suivre pour leur développement.

L'atelier était organisé par le Bureau FSC du Bassin du Congo et animé en collaboration avec Proforest. Les séances étaient assurées par une équipe réunissant Mme Sophie Dirou, M. David Hoyle et le Dr. Sebastiaan De Smedt de Proforest, ainsi que le Dr. Olivia Rickenbach, Responsable HVC du FSC pour le Bassin du Congo. L'atelier s'est déroulé en français.

L'atelier peut être divisé en trois parties distinctes :

1. Atelier préliminaire, formation HVC (1/2 journée)
2. Atelier principal avec le groupe de travail et des experts spécialisés (2 jours), comprenant une séance de travail en fin de journée avec les représentants autochtones participant à l'atelier
3. Séance à huis-clos du GTR-HVC (1 jour)

Au cours du premier jour d'atelier (« l'atelier préliminaire », Proforest a animé une formation sur les HVC, afin de familiariser les membres du groupe de travail avec ce concept, son utilisation, et les principes généraux d'application des HVC.



La deuxième journée a donné lieu à des présentations consacrées aux sources de données existantes et aux aspects pertinents pour l'identification des HVC, ainsi qu'à un état de lieux des lignes directrices et de l'identification des HVC dans le Bassin du Congo.

Le troisième jour était consacré aux Paysages Forestiers Intacts (PFI) et aux implications de ce concept dans le Bassin du Congo.

La dernière journée s'est déroulée à huis-clos : les 12 membres du groupe de travail ont débattu du plan de travail et des procédures à suivre pour développer les lignes directrices régionales HVC du FSC et les interprétations nationales.

## 1. PARTIE 1 : ATELIER PRELIMINAIRE – FORMATION HVC

La formation organisée lors du Jour 1 ne faisait pas partie intégrante de l'atelier, la participation à cette séance étant facultative. Au cours de cet « atelier préliminaire », Proforest a proposé cinq présentations (chacune suivie d'une séance de questions-réponses) sur le concept, l'utilisation et les principes généraux d'application des HVC, afin de familiariser les membres du groupe de travail avec le concept de HVC. Ces présentations ont été assurées en français par M. David Hoyle (Directeur associé, Proforest) et Mme Sophie Dirou (consultante TEREA pour Proforest), tous deux spécialistes du concept et de la méthodologie HVC.

Ces présentations couvraient les sujets suivants :

- Introduction à l'approche HVC ;
- Les six HVC ;
- Principes directeurs HVC et contrôle qualité ;
- Identification des HVC à l'échelle d'une concession forestière ;
- Meilleures pratiques de gestion et de suivi HVC : conservation pratique et atténuation des risques.

Le contenu de ces présentations est téléchargeable via le lien ci-dessous :

[Cliquer ici pour télécharger les présentations de l'atelier](#)

## 2. PARTIE 2 : DEBATS AVEC LES EXPERTS HVC (2 JOURS)

### 2.1. JOUR 2, SEANCE 1 – INTRODUCTION A L'ATELIER

Le but de la première séance du Jour 2 consistait à informer les participants des raisons de l'organisation de l'atelier et à présenter le programme des jours suivants.

L'atelier s'est ouvert officiellement sur une allocution de bienvenue émanant du gouvernement de la République du Congo, représenté par le Conseiller aux forêts du Ministre de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement de la République du Congo, M. Ondele Kanga. Après ce mot d'accueil, M. Mathieu Auger-Schwartzberg (Directeur de Programme FSC Bassin du Congo) a présenté le contexte et les raisons ayant conduit à la mise en place d'un tel groupe de travail. Il a souligné qu'il fallait développer une approche standardisée à l'échelle régionale pour l'identification et la gestion des HVC des forêts du Bassin du Congo, et il a présenté en détail la Motion 65, l'importance qu'elle revêt à l'échelle mondiale et régionale, et expliqué la nécessité de développer des indicateurs PFI nationaux.





M. Auger-Schwartzenberg a également proposé une feuille de route pour le développement de l'interprétation régionale des HVC. Le Dr. Olivia Rickenbach (Responsable HVC du FSC pour le Bassin du Congo) a conclu la séance en présentant le programme des jours suivants.

## 2.2. JOUR 2, SEANCE 2 – COMPRENDRE LE CONCEPT DE HVC

La séance a débuté par une intervention de Mme Sophie Dirou (TEREA, consultante pour Proforest), qui a exposé très brièvement à l'ensemble des participants le concept de HVC, et présenté une vue d'ensemble du processus d'interprétations nationales et régionales des HVC. Après avoir fait référence à certaines sources d'informations, Mme Dirou a précisé qu'il n'existait pas de processus formel pour le développement d'Interprétations Nationales (IN), mais qu'il devrait toujours s'agir d'une démarche participative. Elle a conclu sa présentation en dressant la liste des défis auxquels sont généralement confrontées les personnes chargées du développement d'Interprétations Nationales.

## 2.3. JOUR 2, SEANCE 3 – IDENTIFICATION DES DOCUMENTS DE REFERENCE, DES DONNEES ET DE L'EXPERTISE EXISTANTS POUR LA PRISE DE DECISIONS LIEES A L'IDENTIFICATION DES HVC

Le but de cette séance était de fournir aux membres du groupe de travail quelques exemples d'interprétations nationales des HVC pour certaines HVC spécifiques, et de discuter des sources de données pour interpréter les HVC à l'échelle régionale / nationale. Cette séance visait également à sensibiliser les participants, en particulier les membres du GTR-HVC, aux difficultés susceptibles d'être rencontrées lors de l'élaboration d'une interprétation nationale. Au cours de cette séance, les HVC ont été abordées les unes après les autres.

Une définition de chaque HVC (à l'exception de la HVC 2, abordée le troisième jour de l'atelier) a été proposée aux participants, et suivie de quelques exemples spécifiques au Bassin du Congo. Après cette brève introduction, l'ensemble des participants a été invité à lister par écrit : i) les sources de données et les experts pour l'identification de ces HVC et ii) quelques sujets sensibles (problèmes ou défis) susceptibles de survenir lors du développement d'indicateurs pour ces HVC. Les contributions des participants sont consultables en [ANNEXE 3](#).

De plus, quelques éléments contextuels ont été présentés pour certaines HVC :

M. Tim Rayden (Conseiller technique chez WCS) a animé une présentation portant sur l'utilisation de **modèles développés par WCS pour prédire quelles sont les zones les plus appropriées à la préservation des grands singes et des éléphants dans le Bassin du Congo, d'après la distribution et l'abondance de ces espèces et les perturbations anthropiques. Ce type de modèles peut s'avérer utile lors du développement de lignes directrices pour la HVC 1 dans le Bassin du Congo.**

M. Raphael Tsanga, Responsable de recherche Senior au CIFOR, a donné des exemples de HVC 5 et 6 pour les communautés locales du Bassin du Congo, et souligné les faiblesses et les défis liés à leur identification.





## 2.4. JOUR 2, SEANCE 4 – ÉTAT DES LIEUX DES LIGNES DIRECTRICES ET DE L'IDENTIFICATION DES HVC DANS LE BASSIN DU CONGO

L'objectif de cette séance consistait à donner au groupe de travail un bon aperçu des lignes directrices HVC déjà existantes (interprétations nationales existantes), et à souligner les faiblesses et les défis rencontrés lors de leur développement. Au cours de cette séance, les participants ont également réfléchi à une structure possible pour l'élaboration d'une interprétation régionale des HVC pour le Bassin du Congo.

La séance a débuté par une intervention de M. Tim Rayden (Conseiller technique chez WCS), qui a présenté sommairement l'interprétation nationale des HVC pour le Gabon. Il a souligné que la principale faiblesse de l'interprétation nationale gabonaise des HVC résidait dans **l'absence de seuils, due à l'insuffisance des données et à l'impossibilité d'aboutir à un consensus**. De plus, il a insisté sur le fait que l'interprétation gabonaise des HVC pourrait maintenant être grandement améliorée grâce à de nouvelles données, et qu'il était donc important de mettre à jour en permanence les interprétations des HVC. La présentation de M. Rayden était suivie d'une présentation de Mme Sophie Dirou (Consultante TEREA pour Proforest) sur l'interprétation nationale développée pour le Cameroun. Elle a expliqué que l'un des principaux défis rencontrés au cours du développement des lignes directrices nationales était **la grande diversité des écosystèmes au Cameroun, et a posé la question du résultat attendu d'une interprétation nationale pour un pays aussi hétérogène que le Cameroun**. La dernière présentation de la séance a été assurée par Jean-Gaël Jourget (Expert forestier chez FRM), qui a présenté les résultats, les principaux défis et les questions soulevées en matière d'identification, de gestion et de suivi de ces HVC dans les concessions SODEFOR en République Démocratique du Congo. Il a souligné **la présence relativement plus importante de HVC 5 et 6 en République Démocratique du Congo où la densité de la population humaine est plus élevée que dans d'autres parties du Bassin du Congo, et les défis à relever pour protéger les HVC 1 et 3 subsistent encore dans un tel environnement**. Il a également demandé comment définir les termes « rare » (par rapport à quoi ?) et « important ».

Avant la constitution du groupe de travail, une diapositive comparant les contenus et la structure des interprétations nationales des HVC pour le Cameroun, la République Démocratique du Congo et le Gabon a été projetée. Les participants ont également bénéficié d'une présentation de la structure et des contenus de l'interprétation nationale des HVC pour l'Indonésie, à titre d'exemple de bonnes pratiques. Après avoir pris connaissance de ces informations, l'assemblée a été divisée en quatre groupes de travail amenés à réfléchir sur une structure possible et sur les contenus devant figurer dans l'interprétation régionale des HVC pour le Bassin du Congo. A la fin de la séance, les contenus développés par les différents groupes de travail ont été présentés à l'assemblée réunie.

## 2.5. JOUR 2, SEANCE DE TRAVAIL EN FIN DE JOURNEE AVEC LES REPRESENTANTS AUTOCHTONES

Cette séance consistait à inviter les représentants autochtones présents à l'atelier à réfléchir au moyen de garantir que les connaissances, les valeurs et les interprétations des populations autochtones alimenteraient le processus de développement des lignes directrices sur les HVC. Cette séance de travail a été animée par le Dr. Olivia Rickenbach (Responsable HVC du FSC pour le Bassin du Congo). Une brève présentation liminaire portant sur le processus général d'élaboration de ces lignes directrices, proposant quelques pistes **pour l'implication des**



**populations autochtones et exposant le concept de Paysage Culturel Autochtone a permis d'engager la réflexion et les débats.** Les résultats de ces discussions ont été présentés le lendemain et intégrés dans une note conceptuelle disponible en [ANNEXE 4](#).

A court terme, le FSC espère soutenir les populations autochtones par le biais du mécanisme suivant :

- 1) Accroître la capacité de participation des représentants autochtones au GTR-HVC ;
- 2) Accroître les capacités thématiques et pédagogiques des autochtones sélectionnés vivant dans des concessions de GF certifiées par le FSC à organiser des consultations avec les communautés locales et autochtones en matière de HVC ;
- 3) Garantir que les représentants autochtones auprès du GTR-HVC transmettent bien les informations aux populations autochtones vivant dans des concessions dont la gestion forestière est certifiée par le FSC.

Les représentants autochtones présents à la réunion ont exprimé le souhait qu'à long terme, un Comité permanent des populations autochtones du Bassin du Congo soit mis en place. Cette proposition semble difficilement réalisable, compte tenu du fait qu'un Comité Permanent des Peuples Autochtones (PIPC) a été établi formellement au sein du système FSC, et que deux représentants d'Afrique Centrale (Venant Messe et Louise Kavira) en ont déjà été élus membres.

Une collaboration plus étroite entre les représentants des populations autochtones des pays d'Afrique Centrale et le PIPC semble être l'option la plus pertinente, qui éviterait de générer des doublons au sein d'un système international déjà complexe.

Le PIPC et les représentants d'Afrique Centrale pourraient bénéficier mutuellement d'une plus grande collaboration.

## 2.6. JOUR 3, SEANCE 1 – COMPRENDRE LES CONCEPTS DE HVC 2 ET DE PFI

Avant d'aborder l'objet principal de cette séance, Mme Olivia Rickenbach a présenté dans les grandes lignes, à l'ensemble des participants, le processus de développement des lignes directrices. M. Venant Messe (Président de REPALEAC et représentant PIPC) a expliqué comment les représentants autochtones entendaient garantir que les populations autochtones participent comme il se doit au processus de développement de l'interprétation régionale des HVC. Après cette présentation, Mme Edwige Eyang Effa (Chercheur chez IRET/CENAREST) a fait remarquer que, **particulièrement dans le Bassin du Congo, les communautés locales, étant aussi concernées que les populations autochtones par les activités d'exploitation forestière, devraient également être impliquées dans le processus proposé (qui ne devrait donc pas être limité aux populations autochtones). Cette question a été débattue par la suite, le jour 4, au sein du GTR-HVC.**

L'objectif principal cette séance consistait à familiariser les membres du groupe de travail avec le concept de PFI et avec le cadre pour l'application et l'interprétation de ce concept fournit par les Indicateurs Génériques Internationaux (IGI) développés par le Groupe de Travail Technique sur les Hautes Valeurs de Conservation (GTT-HVC).

Après une brève introduction aux HVC2, Matthew Hansen (Université du Maryland) a animé une présentation sur l'historique du concept de PFI, l'idée sous-jacente, et expliqué comment sont définis et cartographiés les PFI.



Le professeur Hansen a également souligné que les PFI disparaissaient rapidement et que ce phénomène était dû principalement, du moins dans le Bassin du Congo, à l'exploitation forestière. Après le professeur Hansen, M. Mathieu Auger-Schwartzberg (Directeur de Programme FSC Bassin du Congo) a expliqué le contexte dans lequel la motion 65 du FSC a été présentée, et souligné l'importance et l'urgence de développer des indicateurs nationaux pour les PFI. Il a également présenté brièvement l'événement intitulé « IFL Solution Forum ». Mme Diana Franco Gil (Responsable Politique de gestion forestière au FSC International Center) a conclu la séance par une présentation des Indicateurs Génériques Internationaux révisés (IGI) pour les PFI, développés par le GTT-HVC.

## 2.7. JOUR 3, SEANCE 2 – COUVERTURE HVC 2 ET PFI DANS LE BASSIN DU CONGO

Au cours de cette séance, les membres du groupe de travail ont été informés de l'étendue et de l'emplacement des PFI (d'après les données de Global Forest Watch) dans le Bassin du Congo, et des chevauchements avec les concessions dont la gestion forestière est certifiée par le FSC.

La séance a débuté par une intervention de M. Pascal Douard (Associé de recherche SIG au WRI), qui a dressé un panorama de la couverture PFI dans le Bassin du Congo et de sa dégradation depuis l'an 2000.

Mme Hélène Blanchard (Consultante pour FSC Bassin du Congo et WWF États-Unis) a montré comment les PFI et les concessions dont la gestion forestière est certifiée par le FSC se chevauchent, et décrit la diminution des PFI dans les concessions certifiées entre 2010 et 2015. Elle a également réalisé une projection de l'impact futur des pratiques actuelles de gestion forestière sur les PFI. Mme Blanchard a conclu sa présentation en se demandant comment protéger plus efficacement les PFI à l'avenir. Elle a souligné notamment que **l'emplacement actuel des aires de conservation au sein des concessions dont la gestion forestière est certifiée par le FSC dans le Bassin de Congo ne contribue pas systématiquement à la conservation des PFI.**

Le travail de cartographie réalisé par Mme Blanchard a été présenté aux participants. Un état des lieux ([Statut en matière de gestion forestière et Paysages Forestiers Intacts](#)) est **proposé aux pages 12 à 16** pour cinq pays du Bassin du Congo.

Après la présentation de Mme Blanchard, plusieurs sujets de débat ont émergé. Les deux principaux étaient les suivants :

- 1) La définition de l'intégrité (l'intégrité dépend-elle du contexte ?) Qui définit l'intégrité ? Quel rôle joue la biodiversité en tant que mesure pour la définition de l'intégrité ? L'intégrité peut-elle être restaurée / une forêt ayant été exploitée par des procédés industriels peut-elle retrouver ses caractéristiques PFI ?
- 2) Quelles activités et impacts associés sont tolérés dans les zones prioritaires des PFI / les zones non prioritaires des PFI / les zones non-PFI ?

M. Antoine Couturier (Directeur Politiques Sociales et Environnementales et Certification à IFO) a souligné que **les PFI ne renfermaient pas nécessairement une biodiversité importante**. M. Couturier a également fait remarquer que la diminution des PFI dans les concessions



forestières est due principalement, comme l'a indiqué Mme Blanchard, à la construction de routes (et à la fragmentation qui en résulte), mais que cette fragmentation est une situation temporaire, car cinq à six ans après les pratiques d'exploitation, les routes sont recolonisées par des arbres de 15 cm de diamètre, et le couvert forestière est reconstitué à en juger par un survol des zones.

De plus, il a souligné que **les zones classées en PFI dans l'UFA Ngombé montraient des signes d'activités humaines anciennes. Cette constatation soulève la question de la définition de l'intégrité, et amène à se demander si les forêts peuvent retrouver leur statut PFI après l'avoir perdu à cause de perturbations anthropiques.**

M. Brian Milakovsky (Consultant Paysages Forestiers Intacts à WWF International) a expliqué que « **l'intégrité** » des PFI devrait être comprise comme le fait qu'ils sont « **préservés des activités industrielles perturbatrices** » depuis le début de l'ère industrielle. M. Milakovsky a également détaillé la position du WWF en matière de PFI.

M. Julien Philippart (Directeur Certification - CBG) a proposé qu'une **analyse soit réalisée pour évaluer le temps nécessaire avant qu'une forêt exploitée ne retrouve son intégrité.**

M. Patrick Lola Amani (Université du Maryland) a répondu en faisant remarquer qu'il **était aussi important d'évaluer l'accès des forêts précédemment dégradées (les effets néfastes indirects des routes sur les valeurs forestières) que d'examiner la restauration du couvert forestier.**

M. Hughes Ekani (Directeur Responsabilité Sociale et Environnementale) a soutenu que s'il était possible de montrer que la gestion forestière FSC était réellement durable, cela justifierait l'exploitation dans les PFI. Il a fait référence au **travail réalisé par William Hawthorne sur l'impact des machines sur les routes.**

M. Tim Rayden (Conseiller technique chez WCS) a fait remarquer que la **protection de l'intégrité ne devait pas être confondue avec la préservation des fonctions écologiques.**

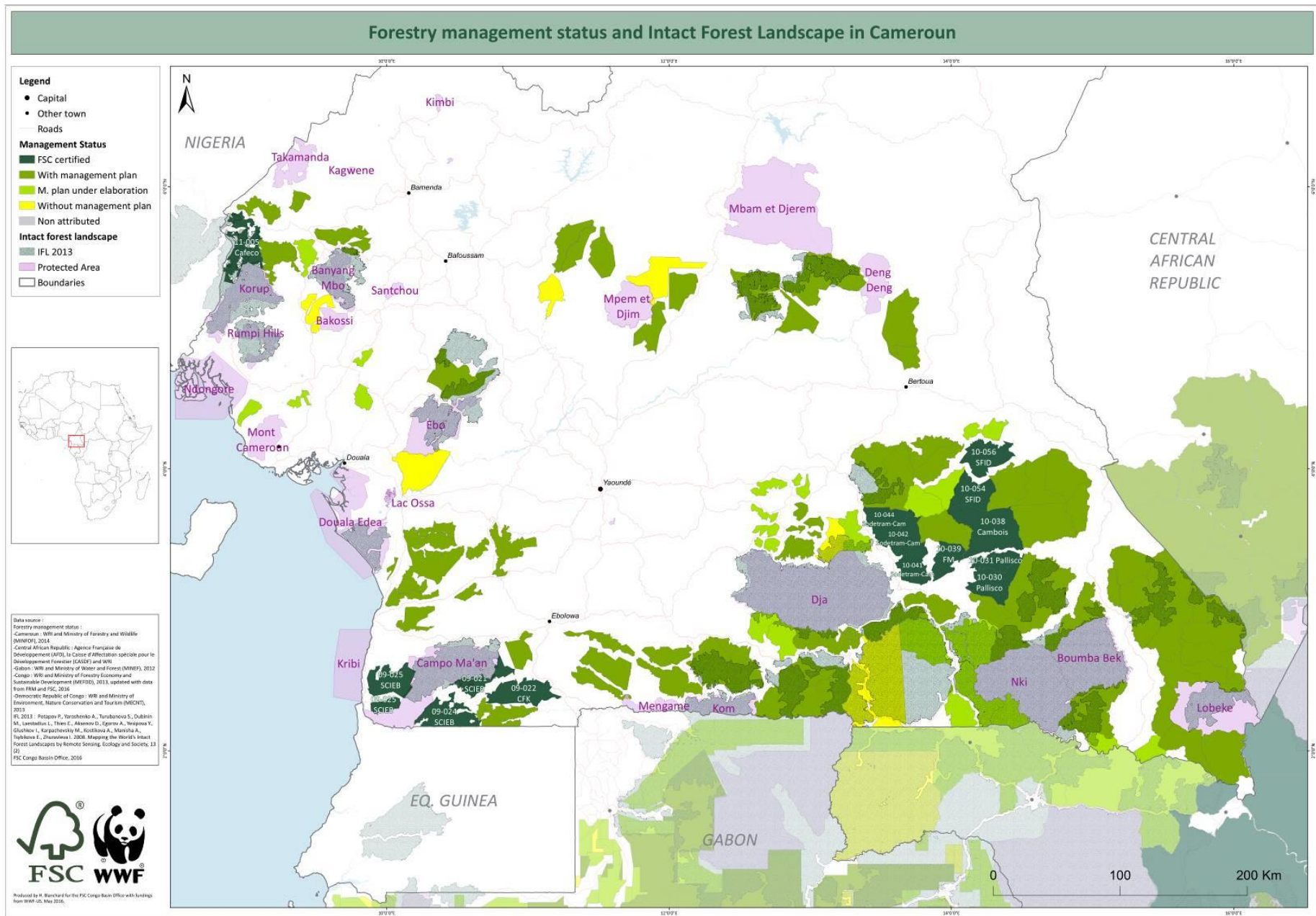
**D'après la définition en vigueur des PFI, les forêts ne peuvent pas retrouver leur statut PFI après l'avoir perdu suite à des perturbations anthropiques. Cela a conduit à se demander comment définir « l'intégrité » d'une forêt car les hommes vivent dans les forêts du Bassin du Congo (et les modifient) depuis des milliers d'années.**

Les résultats des débats et les stratégies de gestion proposées pour contribuer à conserver l'intégrité et réduire la fragmentation sont synthétisés en [ANNEXE 3](#).

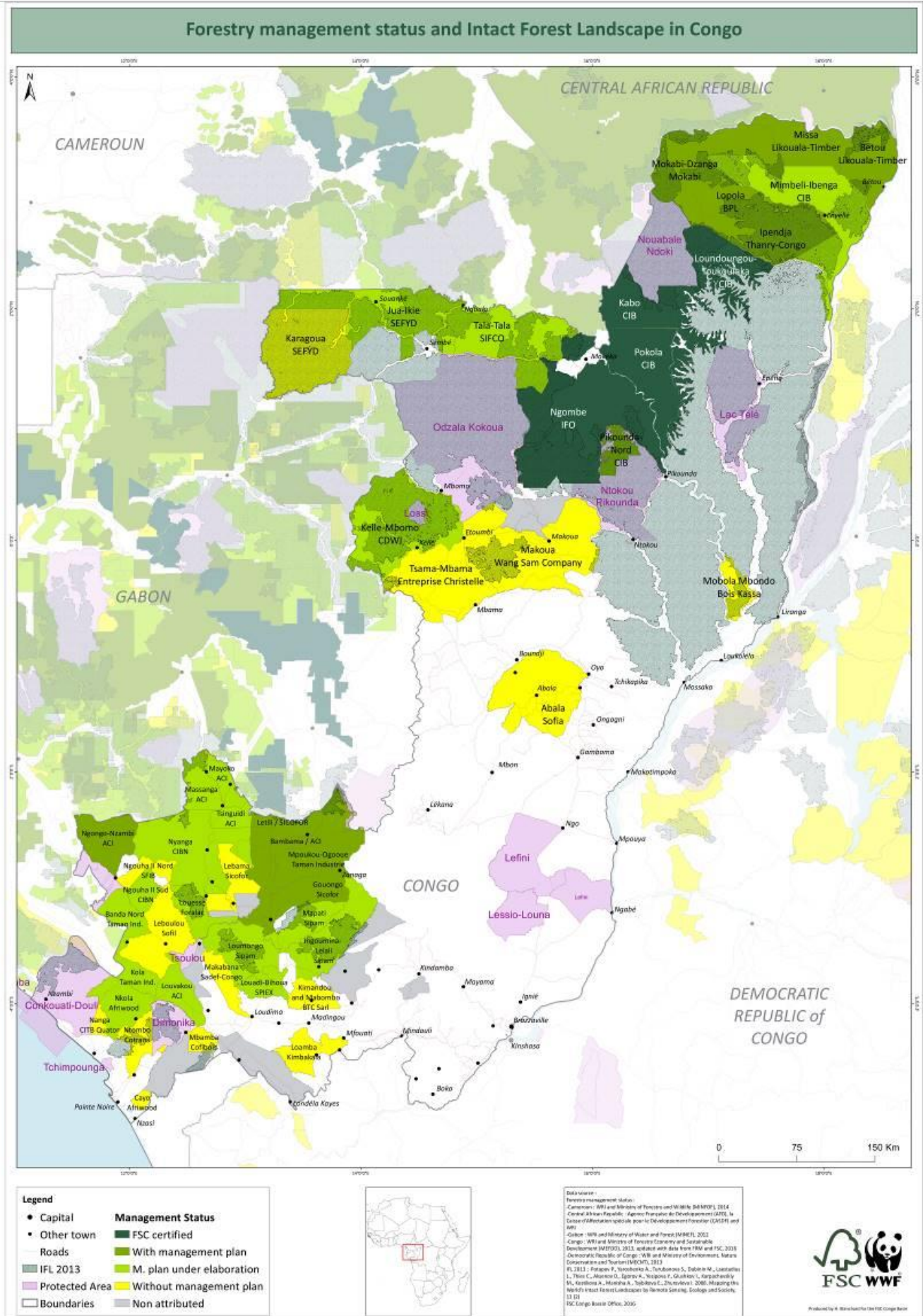
#### PAGES 12 à 16 :

- [Figure 2. Statut en matière de gestion forestière et PFI au Cameroun](#)
- [Figure 3. Statut en matière de gestion forestière et PFI au Congo-Brazzaville](#)
- [Figure 4. Statut en matière de gestion forestière et PFI au Gabon](#)
- [Figure 5. Statut en matière de gestion forestière et PFI en République Centrafricaine](#)
- [Figure 6. Statut en matière de gestion forestière et PFI en République Démocratique du Congo](#)





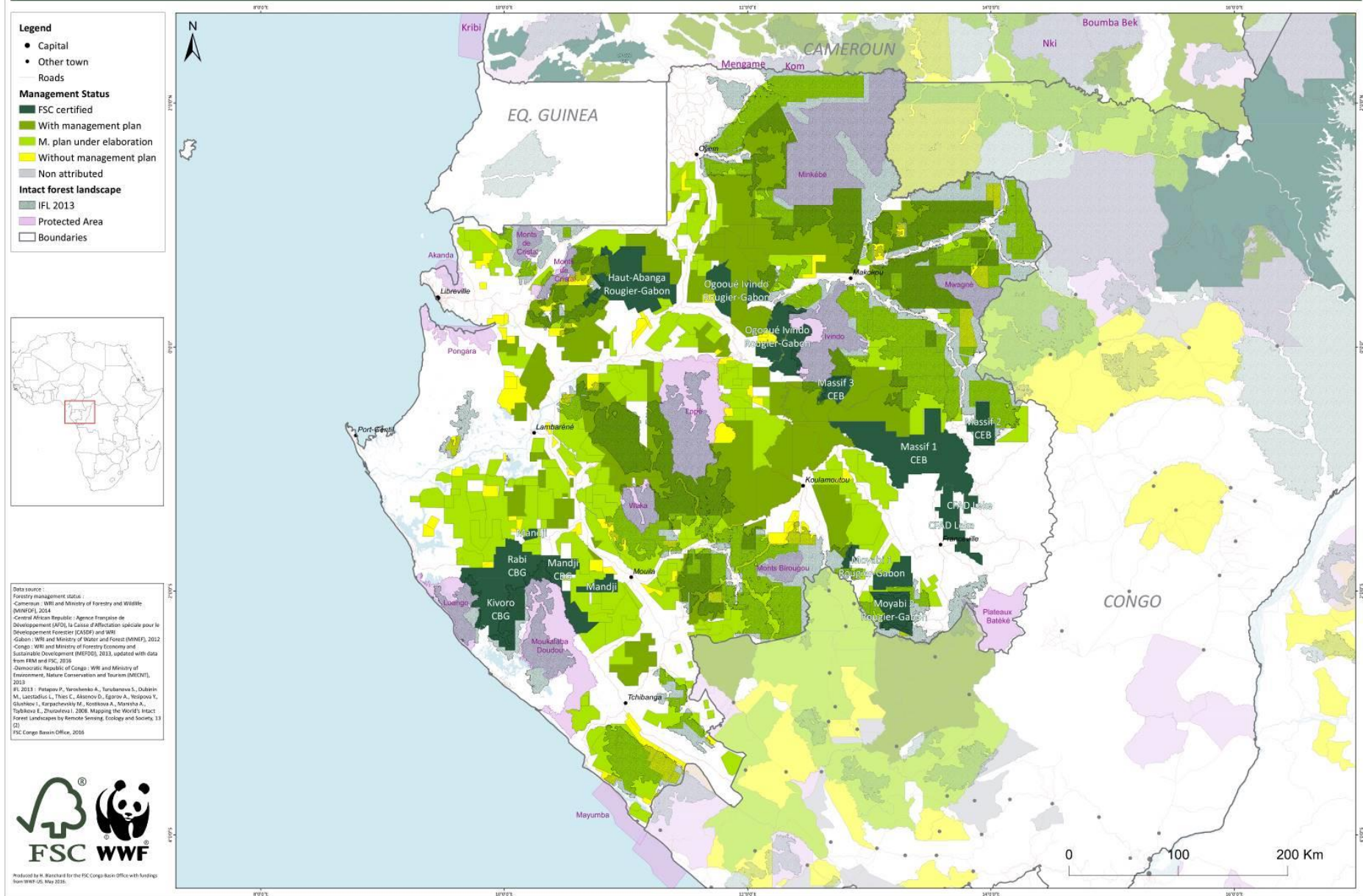
**Figure 2. Statut en matière de gestion forestière et PFI au Cameroun  
(Hélène Blanchard pour le FSC et WWF-États-Unis)**



**Figure 3. Statut en matière de gestion forestière et PFI au Congo-Brazzaville (Hélène Blanchard pour le FSC et WWF-États-Unis ; 2016)**

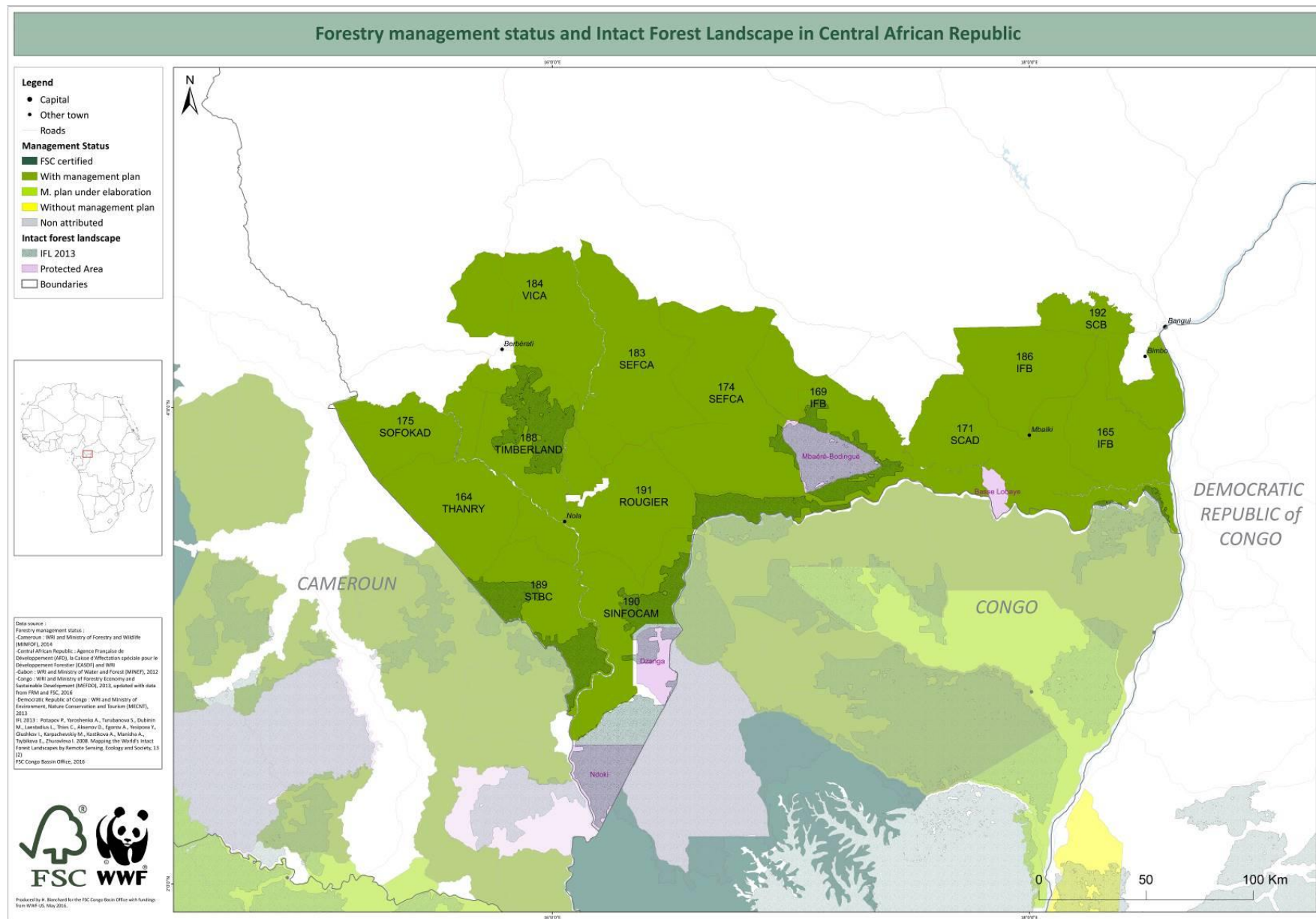


## Forestry management status and Intact Forest Landscape in Gabon

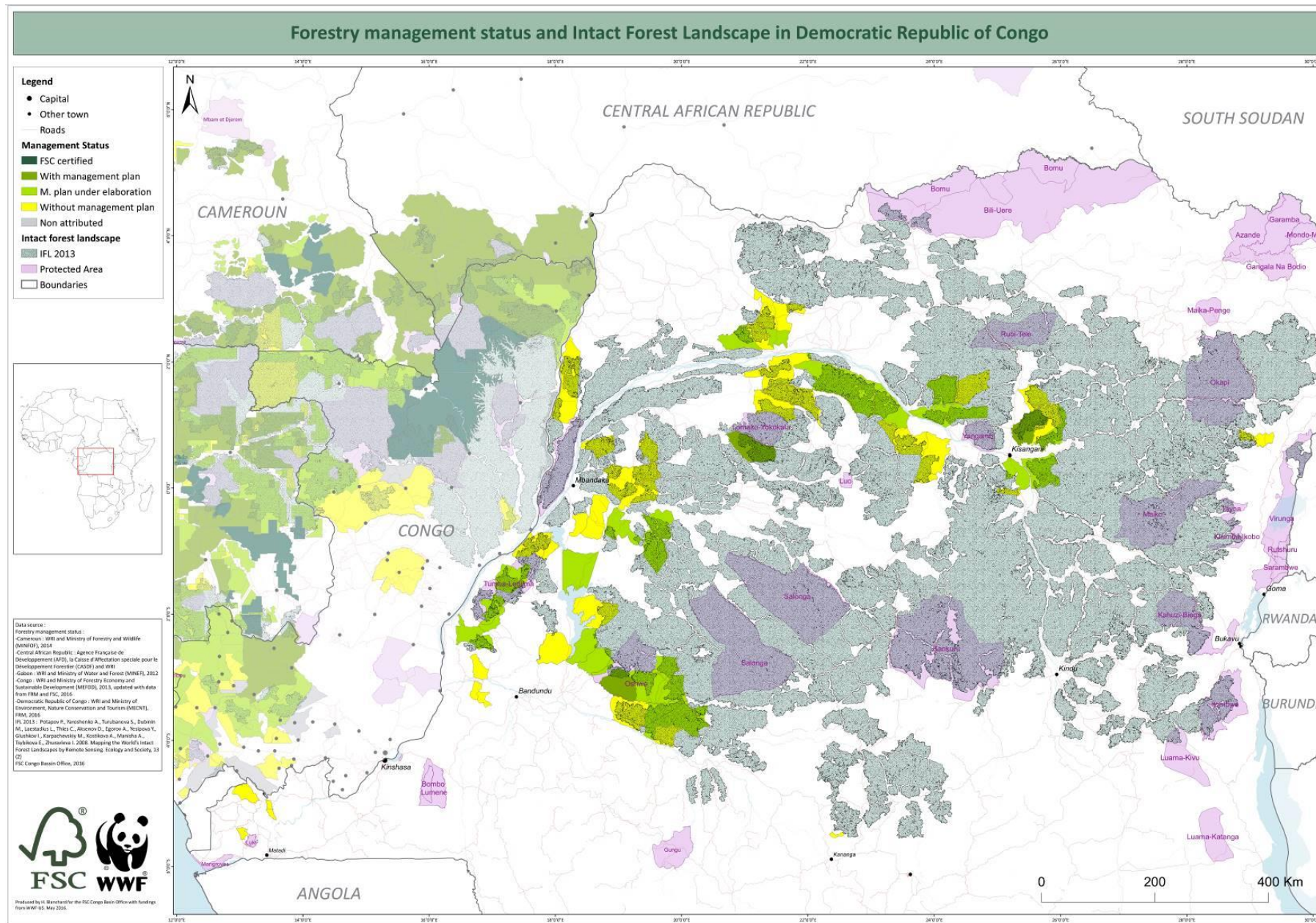


**Figure 4. Statut en matière de gestion forestière et PFI au Gabon (Hélène Blanchard pour le FSC et WWF-États-Unis ; 2016)**





**Figure 5. Statut en matière de gestion forestière et PFI en République Centrafricaine (Hélène Blanchard pour le FSC et WWF-États-Unis ; 2016)**



**Figure 6. Statut en matière de gestion forestière et PFI en République Démocratique du Congo (Hélène Blanchard pour le FSC et WWF-États-Unis ; 2016)**





## **2.8. JOUR 3, SEANCE 3 – APPROCHES PROPOSEES POUR LE DEVELOPPEMENT D'INDICATEURS PFI**

Cette séance avait pour but de proposer aux participants à l'atelier un panorama des propositions et approches existantes pour le développement d'indicateurs PFI. A l'issue de chaque présentation, les indicateurs proposés pour chaque approche ont été synthétisés sur un tableau blanc ; ils sont consultables en [ANNEXE 3](#).

La séance a débuté par une intervention de M. Brian Milakovsky (Consultant Paysages Forestiers Intacts au WWF), qui a présenté les approches adoptées par la Russie et le Canada pour définir les indicateurs PFI.

Le Dr. Barbara Haurez (Assistant chercheur à l'Université de Gembloux) a présenté une initiative d'ATIBT qui propose une approche visant à identifier les zones essentielles (zones prioritaires) au sein des PFI dans le Bassin du Congo, tandis que M. Antoine Couturier (Directeur Politiques Sociales et Environnementales et Certification à IFO) a présenté une étude de cas sur de possibles indicateurs PFI et sur la gestion des PFI dans l'Unité Forestière d'Aménagement Ngombé appartenant à IFO.

Des propositions d'indicateurs PFI ont été faites par le Dr. Barbara Haurez et M. Antoine Couturier, donnant lieu à des discussions. Les participants ont évoqué le fait que dans des zones classées PFI d'après Global Forest Watch, certaines parcelles de forêts avaient montré dans les années 70 des traces d'incendies, vraisemblablement d'origine humaine. Ils se sont donc demandé si le GTR-HVC avait la possibilité de redéfinir l'intégrité.

M. Mathieu Auger-Schwartzberg (Directeur de Programme FSC Bassin du Congo) a ensuite de nouveau expliqué l'objectif du groupe de travail, la Motion 65 et le mandat du GTR-HVC par rapport à la Motion 65.

Puis M. William Lawyer (Responsable Politiques et Standards au FSC) a présenté les règles et les lignes directrices internes FSC pour le développement d'indicateurs PFI nationaux fondés sur les IGI.

## **2.9. JOUR 3, SEANCE 4 – PRESENTATION DES GROUPES DE DONNEES EXISTANTS POUVANT AIDER A DEFINIR LES INDICATEURS HVC ET PFI**

Cette séance visait à présenter aux membres du groupe de travail les données existantes utiles au suivi des PFI. La séance a débuté par une intervention de M. Cedric Singa (Spécialiste télédétection / SIG chez OSFAC), qui a présenté aux participants les données et les produits développés par OSFAC (*Observatoire Satellital des Forêts d'Afrique Centrale*) dans ce domaine. Après la présentation de M. Singa, le professeur Matthew Hansen (Université du Maryland) a évoqué brièvement devant l'ensemble des participants les données internationales disponibles sur les PFI.

M. Auger-Schwartzberg a conclu l'atelier. Il a remercié les participants pour le temps qu'ils ont consacré à la rencontre et pour leur implication, et leur a rappelé le travail à accomplir et l'importance de respecter le programme établi dans la feuille de route HVC pour le Bassin du Congo.



### 3. PARTIE 3 : SEANCE RESERVEE AU GROUPE DE TRAVAIL

Le samedi 18 juin, après la fin de l'atelier, le GTR-HVC a organisé sa première séance en groupe de travail à huis-clos.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Résumé des questions débattues au cours des deux premiers jours d'atelier
- 2) Plan de travail
- 3) Structure des organismes de mise en œuvre et règles en matière de prise de décisions
- 4) Procédures de travail

Tout en présentant la synthèse des questions débattues au cours des jours précédents, le responsable HVC a souligné que **les principales difficultés associées par les participants au développement de lignes directrices HVC étaient :**

- 1) la disponibilité des données
- 2) l'accès aux données
- 3) l'interprétation des données et la définition de seuils.

En conséquence, le responsable HVC a proposé que le GTR-HVC identifie et sollicite un petit groupe d'experts pour chaque HVC, afin de formuler des propositions de seuils et d'indicateurs HVC qui devront ensuite être soumis au GTR-HVC pour discussion et validation.

Le GTR-HVC a pensé qu'il était trop tôt pour identifier les experts. Il a décidé, dans un premier temps, de se doter d'une ébauche des lignes directrices fondée sur la synthèse des évaluations HVC et interprétations nationales HVC existant pour le Bassin du Congo. Et il est prévu, sur la base de ce document provisoire, d'identifier les contributions attendues de la part des experts. Le GTR-HVC a désigné un Responsable HVC chargé d'élaborer l'ébauche des lignes directrices, et établi le cahier des charges pour cette mission. Ce cahier des charges figure en annexe du rapport ([ANNEXE 5](#)).

Après la séance de travail du jeudi soir, les représentants autochtones ont proposé qu'un groupe d'autochtones soit formé au concept HVC et aux problématiques associées, et soit chargé de rendre compte aux populations autochtones et de les consulter à propos des débats et des décisions prises au GTR afin de répercuter les opinions des populations autochtones directement concernées par la gestion forestière au GTR. Cette proposition a été acceptée par le GTR-HVC à condition que seuls les deux membres du GTR-HVC répercutent la position des populations autochtones au GT. Edwige Eyang Effa a formulé une remarque importante et précisé sa précédente remarque sur l'importance d'impliquer les communautés locales dans le développement des lignes directrices. Elle a fait valoir que pour combattre la discrimination à laquelle sont confrontées les populations autochtones dans le Bassin du Congo, il serait important de faire également participer les représentants des communautés forestières locales Bantu aux réunions et aux groupes, comme le GTR-HVC, car cela renforcerait la sensibilisation des communautés locales à la discrimination envers les populations autochtones.

Enfin le manuel de procédures proposé a été examiné et validé, paragraphe par paragraphe, par le GTR-HVC. Il est consultable en [ANNEXE 6](#).



La date de la prochaine réunion dépendra de la finalisation de la première version des lignes directrices régionales HVC, et donc de l'échéancier que devra développer pour cela le Responsable HVC au cours des deux semaines suivant l'atelier.

## **4. ANNEXES**

**ANNEXE 1. ORDRE DU JOUR DE L'ATELIER**

**ANNEXE 2. LISTE DES PARTICIPANTS**

**ANNEXE 3. RESULTATS DE L'ATELIER**

**ANNEXE 4. IMPLICATION DES POPULATIONS AUTOCHTONES DANS LE DEVELOPPEMENT DES LIGNES DIRECTRICES REGIONALES SUR LES HVC**

**ANNEXE 5. CAHIER DES CHARGES POUR L'ELABORATION DE LA VERSION 0 DES LIGNES DIRECTRICES REGIONALES FSC POUR LES HVC**

**ANNEXE 6. MANUEL DE PROCEDURES POUR LE GTR-HVC**



## Annexe 1. Ordre du jour de l'atelier

### Groupe de Travail Régional – Atelier n°1 « Préparer au développement des lignes directrices FSC pour les HVC des forêts du Bassin du Congo »






Du 15 au 18 Juin, 2016  
Hotel Mikhael's, Brazzaville, République du Congo.

#### **Objectif du premier atelier :**

L'objectif de ce premier atelier de travail est d'aboutir à une vision claire et consensuelle des membres du Groupe de Travail Régional sur les Hautes Valeurs de Conservation (GTR-HVC) sur :

- (i) les concepts HVC et Paysages Forestiers Intacts (PFI) (en anglais Intact Forest Landscapes (IFL)) ;
- (ii) le produit final attendu – les Lignes Directrices FSC pour les HVC des forêts du Bassin du Congo ;
- (iii) le plan de travail à suivre pour leur développement.

#### **Objectifs spécifiques :**

-  Formation sur le concept HVC, expériences partagées et son application dans le Bassin du Congo;
-  Introduction aux IFL (Mise à jour : discussions politiques, définitions et approches proposées) ;
-  Discussion et validation du plan de travail, des procédures et des résultats attendus;
-  Définition des contributions scientifiques nécessaires;
-  Affinement de la stratégie pour les prochaines étapes.

#### **Animation:**

L'atelier sera facilité par Mme Sophie DIROU, expert en foresterie et consultante pour Proforest, David HOYLE, Directeur associé de Proforest, et Dr. Olivia Rickenbach, Responsable HVC Bassin du Congo pour FSC-International Center.

#### **A noter:**

- Toutes les présentations sont suivies par 5 minutes de temps attribuées aux questions. C'est à dire que si le créneau de temps indiqué dans l'agenda est de 25 min (par exemple de 11:00 à 11:25), vous avez 20 minutes pour tenir votre présentation et 5 minutes pour



répondre à des questions.

- Il n'est pas attendu de prise de décision au cours des trois premiers jours de l'atelier, où nous nous attèlerons à compiler les résultats et options proposés par les différents experts. Les décisions relatives au plan de travail et aux prochaines étapes seront prises par les membres du groupe eux-mêmes, lors de la 04<sup>ème</sup> journée.

### **Jour 1 – 15.06.2016 – (Mercredi, 15h00 – 18h00)**

#### **Formation HVC**

**But: Les membres du GTR-HVC connaissent bien le concept HVC, son utilisation et application.**

- 1. Introduction à l'approche HVC :** histoire, utilisation et HVC au sein du Forest Stewardship Council  
*David Hoyle, Proforest*
- 2. Les 6 HVC :** Définitions HVC globales et exemples  
*Sophie Dirou, Proforest*
- 3. Principes directeurs HVC et contrôle qualité :** l'approche de précaution, l'échelle paysage, "Echelle, Intensité et le Risque", le HCV Resource Network  
*David Hoyle, Proforest*
- 4. Identification des HVC à l'échelle d'une concession forestière :** processus d'analyse HVC, consultation des parties prenantes  
*David Hoyle, Proforest*
- 5. Les meilleures pratiques de la gestion et du suivi HVC: conservation pratique et atténuation des risques :** Accent sur le maintien des HVC (y inclus les IFL), inclus les options allant des procédures standards d'opération, pratiques à faible impact, ou « set-aside »....  
*Sophie Dirou, Proforest*

### **18:00 – 18: 30 Séance de travail 1 avec les représentants autochtones**

#### **Jour 2 – 16.06.2016 (Jeudi)**

#### **Introduction à l'atelier de travail**

##### **9:00 Allocution**

*M. Pierre Taty, Directeur de Cabinet de son Excellence Mme le Ministre de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement de la République du Congo*

##### **9:20 Pourquoi un Groupe de Travail Régional sur les HVC du Bassin du Congo?**

*Mathieu Auger-Schwartzenberg, Directeur de Programme FSC Bassin du Congo.*

##### **9:35 Présentation de l'agenda de l'atelier et des résultats principaux escomptés**

*Dr. Olivia Rickenbach, Responsable FSC HVC Bassin du Congo*

##### **9:50 Pause-café**





### Comprendre le concept HVC

**But:** *Les membres du HCV-RWG maîtrisent le concept HVC.*

---

**10:20 Aperçu du concept HVC**

*David Hoyle, Proforest*

**10.40 Une introduction à l'interprétation nationale/ régionale des HVC**

*David Hoyle, Proforest*

**11:10 Questions:** Les membres du HCV-RWG peuvent poser toutes les questions liées au concept.

### Identification des documents de référence, des données et de l'expertise existants pour la prise de décisions liées à l'identification des HVC

**But:** *Les membres du HCV-RWG ont un bon aperçu des données existantes et des aspects pertinents pour l'identification des HVC.*

---

**11:20 HVC1**

*David Hoyle et Sophie Dirou, Proforest*

**11:50 Données concernant les grands singes et les éléphants dans le Bassin du Congo**

*Tim Rayden, WCS*

**12:15 Pause déjeuner**

**13 :30 HVC 3**

*David Hoyle et Sophie Dirou, Proforest*

**14 :00 HVC 4**

*David Hoyle et Sophie Dirou, Proforest*

**14:30 HVC 5 & 6**

*David Hoyle et Sophie Dirou, Proforest*

**15:00 Pause-café**

### Etat de l'art des Lignes Directrices et de l'identification des HVC dans le Bassin du Congo

**But:** *Les membres du HCV-RWG doivent avoir un bon aperçu de la conception des guides HVC existants, comprendre les défis qui ont été rencontrés lors du développement de ces documents et identifier les lacunes et faiblesses.*

---

**15.15 Interprétation HVC nationale pour le Gabon**

*Tim Rayden, WCS*

**15:45 Interprétation HVC nationale pour Cameroun**

*Sophie Dirou, Terea*



**16:15 Interprétation HVC nationale pour la RDC**

*Jean Gael Jourget, FRM*

**16:45 Discussions/ travail de groupe** : Contenu et structure attendu pour les lignes directrices régionales HCV Bassin du Congo

**17:45 Fin de la deuxième journée**

**18:00 – 18: 30 Séance de travail 2 avec les représentants autochtones**

**Jour 3 – 17.06.2016 (Vendredi)**

**Comprendre les HVC2 et concept IFL**

---

**8.30 Introduction aux HVC2**

*David Hoyle et Sophie Dirou, Proforest*

**8:35 IFL – Histoire et idée derrière le concept**

*Prof. Matthew Hansen, Université de Maryland*

**8.55 IFL – Discussions actuelles et le « IFL Solution Forum »/ HVC-TWG**

*Mathieu Auger-Schwartzberg , FSC Congo Basin Programme Manager*

**09:15 Le concept PFI dans les IGLs révisés: Les indicateurs**

*Diana Franco Gil, FSC IC*

**09:35 Exposé du point de vue des autochtones sur le concept PFI et la motion 65**

**9:55 Séance de travail: PFI- la définition, ces forces et faiblesses**

**10 :15 Pause-café**

**Couverture HVC2 et IFL dans le Bassin du Congo**

**But:** *Les membres du HCV-RWG ont une bonne compréhension des HVC2 et des IFL dans le Bassin du Congo (selon les cartes de Global Forest Watch) et comment ils sont pris en considération dans la gestion actuelle des concessions forestières certifiées FSC.*

**10.30 Couverture IFL (selon Global Forest Watch) dans le Bassin du Congo**

*Pascal Douard, WRI*

**11:00 Opérations actuelles et IFL dans les concessions certifiées du Bassin du Congo**

*Helen Blanchard, FSC Bassin du Congo/WWF-US*

**11:30 Discussions/ travail de groupe** : Stratégies de gestion de forêts pour préserver le caractère intact des PFI

**12 :00 Pause midi**



### Approches proposées pour le développement des indicateurs des zones essentielles et la gestion des PFI

---

**But:** Les membres du HCV-RWG ont un bon aperçu des différentes approches et propositions liées au développement des indicateurs IFL.

**13:30 Approches choisies par d'autres pays/ régions pour définir des indicateurs IFL**

*Brian Milakovsky, WWF International*

**14:15 Approche proposée par l'ATIBT pour définir des indicateurs IFL pour le Bassin du Congo**

*Dr. Barbara Haurez, Université de Gembloux (Nature + ASBL)*

**14:45 Approche proposée par FRM/IFO pour définir des indicateurs IFL pour la République du Congo**

*Antoine Couturier, IFO*

**15:15 PFI et les populations autochtones dans les IGLs :** Instructions pour les Développeurs de Normes

*William Lawyer, Responsable Politiques et Normes pour le Bassin du Congo*

**15:30 Pause-café**

**15:45 Discussions/ travail de groupe :** Comparaison des indicateurs PFI proposés par les différentes approches

### Présentation des données existantes pour le suivi des HCV, en particulier les PFI, dans le Bassin du Congo

---

**But:** Les membres du HCV-RWG ont un aperçu des données pertinentes existantes pour l'identification des indicateurs HVC et IFL.

**16.45 Données existantes gérées par OSFAC**

*Cedric Singa, OSFAC*

**17:15 Données développées par UMD; structure forestière et perturbation, système d'alerte** Prof. Matthew Hansen, Université de Maryland (UMD)

**17.45 Discussions :** Discussion des questions qui n'ont pas encore pu être adressées

**18:00 Mot de conclusion**

*Mathieu Auger-Schwartzenberg, Directeur de Programme FSC Bassin du Congo*



**Jour 4 – 18.06.16 (Samedi) – seulement pour les 12 membres du HCV-RWG**  
**Développement des Lignes Directrices HVC régionales pour les forêts du Bassin du Congo**

---

**8 :30 à 11.30: Discussions/ travail de groupe avec le HCV-RWG** facilités par le Responsable FSC HVC Bassin du Congo et le Responsable des Politiques et Normes FSC pour le Bassin du Congo.

**Résultats attendus :**

- Propositions pour la conception des lignes directrices HVC sont disponibles ;
- Le processus et le plan de travail pour le développement des lignes directrices régionales sont validés ;
- Des groupes de travail de 4 à 6 experts pour chaque HVC sont identifiés ;
- Une liste avec des sources de données pour identifier les HVC est disponible.

**13.00 à 16.00: Discussions/ travail de groupe avec le HCV-RWG** facilités par le Responsable FSC HVC Bassin du Congo et le Responsable des Politiques et Normes FSC pour le Bassin du Congo.

**Résultats attendus:**

- Une liste des indicateurs IFL possibles ;
- Les points conflictuels sont identifiés ;
- Les questions ouvertes sont identifiées;
- Des experts et l'expertise nécessaire pour le prochain atelier de travail sont identifiés ;
- Le processus et le plan de travail pour le développement des indicateurs PFI régionaux sont validés.

**Planning de la suite des travaux**

---

**16:15 Développement des lignes directrices HVC régionaux – Plan d'action année 01**  
avec calendrier  
*Dr. Olivia Rickenbach, Responsable FSC HCV Bassin du Congo*

**16:45 Le manuel de procédure**  
*Dr. Olivia Rickenbach, Responsable FSC HCV Bassin du Congo*



## ANNEXE 2. LISTE DES PARTICIPANTS

Participants au premier atelier du groupe de travail régional sur les HVC dans le Bassin du Congo, du 15 au 18 juin 2016			
Nom - Prénom (Titre)	Organisme et rôle	Pays / Portée	Rôle dans le GTR
PHILIPPART Julien (DUVAL Rémi)	Compagnie des Bois du Gabon (CBG) / Directeur certification (remplaçant de Rémi DUVAL)	Gabon	Chambre Économique
NGOMA Jean-Albert	MEFDDE / Chef de Service Gestion Forestière	République du Congo	Chambre Économique
TONGA KETCHAKANG Peguy	Commission des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) / Expert en Gouvernance	Cameroun / Portée régionale	Chambre Économique
COUTURIER Antoine (Van LOON Tom)	Directeur certification / IFO [Interholco (Danzer Group)]	Congo / Portée régionale	Chambre Économique
DOUARD Pascal	Institut des Ressources Mondiales (WRI) / Coordinateur technique régional	République Démocratique du Congo / Portée régionale	Chambre Environnementale
RAYDEN Tim	Wildlife Conservation Society (WCS) / Conseiller technique forêts et changement climatique	République du Congo	Chambre Environnementale
TCHOUMBA W. Belmond	Bureau WWF Cameroun / Coordinateur Programme des forêts d'Afrique Centrale	Cameroun / Portée régionale	Chambre Environnementale
EYANG EFFA Edwige	Institut de Recherche en Ecologie Tropicale (IRET/CENAREST)	Gabon	Chambre Environnementale
EULOGE NZOBO Roch	Cercle des droits de l'Homme et de développement (CDHD)	République du Congo	Chambre Sociale
KAVIRA Louise	Délégué PIPC / Représentant des populations autochtones de la République Démocratique du Congo	République Démocratique du Congo	Chambre Sociale
MESSE Venant	Président élu de REPALEAC et représentant PIPC	Cameroun / Portée régionale	Chambre Sociale
LOUNDOU Paul Simon	Socio-anthropologiste	Gabon	Chambre Sociale
MILAKOVSKY Brian	WWF International / Conseiller technique (Spécialiste HVC et PFI)	Membre du GTR-HVC	Expert
TSANGA Raphaël	CIFOR / Chercheur senior	Portée régionale	Expert
Dr. Barbara HAUREZ	Université de Gembloux / Chercheur en sylviculture tropicale	Portée régionale	Expert
HANSEN Matthew (Pr)	UMD	Portée internationale	Expert
LOLA AMANI Patrick	UMD - Ancien gestionnaire de laboratoire de télédétection pour OSFAC	Portée internationale	Expert
JOURGET Jean-Gael	FRM / Expert en sylviculture	Portée régionale	Expert



DIWA Kapupu	REPALEAC / Coordinateur national DRC / Représentants autochtones	République Démocratique du Congo	Expert
SINGA Cédric	Observatoire Satellital des Forêts d'Afrique Centrale (OSFAC) / Responsable SIG	Portée régionale	Expert
NGOA Elie Olivier Y.	PPECF/ COMIFAC / Responsable technique PPECF	Portée régionale	Observateur
SEPULCRE Cédric	WWF/ Congo Conservation Advisor – Conseiller en conservation Congo	République du Congo	Observateur
BROUSSOLLE Lucile	AFD / Chargé de Projet	République du Congo	Observateur
EKANI Hugues	CIB / Directeur Responsabilité Environnement et Sociale	République du Congo	Observateur
DIHOUKAMBA Parfait	RENAPAC/ GEN-Congo	République du Congo	Observateur
AVERTI Ifo Suspense	Université de Marien-Ngouabi/ Chercheur en Écologie	République du Congo	Observateur
PARREN Marc	WRI/ Directeur Régional	Portée régionale	Observateur
MITATA Audrey Sita	RENAPAC/ GEN-Congo	République du Congo	Observateur
Loumeto Joel	Université de Marien-Ngouabi/ Professeur en Écologie	République du Congo	Observateur
MVOUKANI Gady Ines	Comptoir Juridique Junior/ Juriste	République du Congo	Observateur
DIROU Sophie	Proforest / Expert en sylviculture	Portée régionale	Expert et facilitateur
HOYLE David	Proforest / Directeur associé	Portée internationale	Expert et facilitateur
DE SMEDT Sebastiaan (Dr.)	Proforest / Expert en sylviculture	Portée internationale	Expert
SCHWARTZENBERG Mathieu	Directeur de Programme FSC Bassin du Congo	Portée régionale	Équipe FSC
WAINFOIN LAWYER William	Responsable Politiques et Normes pour le Bassin du Congo	Portée régionale	Équipe FSC
FRANCO GIL Diana	Responsable Politique de Gestion Forestière FSC-International Center	Portée internationale	Équipe FSC
RICKENBACH Olivia (Dr.)	Responsable HVC du FSC pour le Bassin du Congo	Portée régionale	Équipe FSC
BLANCHARD Hélène	Consultant cartographie au Bureau FSC du Bassin du Congo	Portée régionale	Équipe FSC

**NOTE :** Veuillez noter que le GTR-HVC est composé de douze (12) membres, qui peuvent solliciter l'assistance technique d'experts externes afin d'atteindre les prochains objectifs de leur mission. Les observateurs ont décidé de participer à la réunion de leur propre initiative et ne font pas partie du GTR-HVC.

### ANNEXE 3. RESULTATS DE L'ATELIER

#### ÉLÉMENTS CLES DES STRATEGIES DE GESTIONS PROPOSEES POUR LES ZONES IFL

Eléments de gestion		Objectifs
Route	Décompactations des routes et pistes après utilisation	Re-végétalisation accélérée
	Réduction de largeur des routes	Diminution du prélèvement de la biomasse
	Réutilisation des anciennes routes	
Récolte	Rétention des éléments associés avec les anciennes forêts à une étape de succession tardive comme des arbres émergents du canopée	Préserver la structure des anciennes forêts
	Rétention des arbres dans les classes d'âge	
	Promotion/ protection des espèces ligneux qui sont résistantes à la sécheresse et au changement climatique	Résilience de la forêt
Conservation	Lutte anti-braconnage renforcée dans les zones IFL exploités avec un suivi-évaluation régulier de l'efficacité	Réduire les effets négatifs sur la grande faune liés à l'exploitation forestière
	Mise en réserve (séries de conservation, séries de protection)	
	Gestion pour l'exploitation commerciale des PFNL	
	Païement pour les systèmes écosystémique (Carbone, biodiversité,....)	

#### CRITERES POUR LA DEFINITION DES ZONES ESSENTIELLES ET/OU DES IFL

Canada	Russie	Propositions ATIBT	Proposition FRM/IFO (définition des IFL)
Espèce indicatrice (Caribou ; indique des forêts vierges non-perturbés)			
	Ecosystèmes rares et menacés	Typologie des forêts (CoForSet)	
	Forêts « vierges »		
	Biodiversité	Communautés animales intactes (projet en cours ATIBT/Gembloux)	Espèces fauniques vulnérables
	Connectivité		
	Représentativité		
	Sensibilité de l'écosystème à l'exploitation		
		Présence/ absence des espèces héliophiles, tolérant à l'ombre	
		Densité de la population humaine	
		Résilience	
			Occupation des sols
			Biomasse aérienne
			Densité de la population humaine





**Sujets sensibles débattus au cours de l'atelier :**

**HVC 1 :**

1. Disparition entre 2002 et 2011 de 62% de la population d'éléphants en Afrique Centrale. Aujourd'hui demeure une population estimée à 100.000 éléphants avec plus de 50% de la population résidante au Gabon
2. Habitats privilégiés pour Gorilles et Chimpanzés : l'indice d'abondance de ces deux espèces est positivement corrélée à l'éloignement de la route et à l'intégrité de la canopée. Les opérations d'exploitation diminuant la strate la plus haute du couvert forestier, elles pourraient avoir une incidence négative sur la densité de populations des grands singes.
3. Atout du FSC : en l'absence de patrouilles d'écogardes (concessions non certifiées), on note une forte diminution de la population de grands singes mais cette relation disparaît en présence d'écogardes, même à proximité des routes.
4. Validité des données et difficulté d'analyse comparative (comment standardise les données?)
5. Accessibilité et récolte de données
6. Absence des données (seulement des données sur les animaux de grande ou moyenne taille)
7. Difficulté dans la modélisation de l'abondance des grands mammifères
8. Choix des espèces pour définir les HCV de type 1
9. Seuils d'importance à déterminer – Quels seuils de décisions choisir ?

**HVC 3 :**

1. Principes de définition et catégorisation d'un écosystème forestier (Qu'est-ce que c'est un écosystème ? Comment on délimite un écosystème ?)
2. Echelle de l'évaluation pour définir rare et menacé (Qu'est ce qui est rare? En rapport avec quoi ?). Comment détermine-t-on qu'un écosystème est rare ?
3. Se reporter au « Green Book » où sont listés les écosystèmes rares pour aider à l'identification des HCV de type 3
4. Problème d'échelle pour qualifier la rareté. Quelle échelle est la plus cohérente : locale vs nationale vs paysage vs régionale.
5. Identification des facteurs qui façonne les caractéristiques de l'écosystème
6. Modélisation des changements anticipés

**HVC 4 :**

1. Protection contre l'érosion : Comment décider à partir de quel pourcentage de la pente il faut protéger la forêt (seuil) ?
2. Suivi de la qualité de l'eau : Comment mesurer ?
3. Identification des sols fragiles ? (indicateurs, seuils)
4. Détermination du seuil de pentes en fonction des différentes catégories de sols pour caractériser les seuils de protection à mettre en place par rapport à l'érosion
5. Savoir locale est très important à récolter et utiliser
6. Disponibilité limitée de données de qualité sur le type de sol



**HVC 5 et 6 :**

1. Les définitions des concepts culturelles et sociales doivent être mieux élaborées
2. Qu'est ce qui est un besoin essentiel et pour qui ? Qui détermine ce qui est considéré comme essentiel ?
3. Des valeurs non statiques : A quelle fréquence doivent ces valeurs être réévalués ? (actualisation de l'identification)
4. Semi-nomades : est-ce que une communauté peut déplacer un site si elle n'est pas sédentaire ?
5. Est-ce que les sites agricoles sont des HVC 5 ou pas ?
6. Limite du concept de la chasse traditionnelle. Elle ne répond pas à la situation réelle
7. Sites sacrées
  - a. Définition, identification et catégorisation des sites sacrées en termes d'importance
  - b. Une difficulté : les sites indiqués peuvent varier en fonction des bénéfiques (motifs)
8. Problèmes CLIP :
  - a. Risque d'une pseudo-participation, inégalité du poids des négociateurs, transparence du secteur forestier, nature préalable du consentement
  - b. Problème à lever : classement est antérieur à l'existence du concept CLIP et à la nécessité de le mettre en œuvre
  - c. Sites sacrés : définition du sacré, cartographie participative, problème du gain, du rapport financier et du relationnel vis-à-vis du bénéfice
  - d. Inégalité des forces → renforcement des capacités des populations
  - e. Comment rendre le CLIP objectif dans un contexte où les populations n'ont légalement pas des droits fonciers ?
  - f. Qui détermine l'importance d'un besoin (HVC 5)
  - g. Comment gérer s'il y a un conflit entre les droits étatiques et les droits coutumiers ?
  - h. Notion d'échelle temporelle : l'identification des HVC se fait à un temps t, et la population évolue et lorsque les opérations débutent, il faut procéder à une nouvelle identification de ces HVC 5 et 6, absence de notions de temporalité

**Gestion des Paysages Forestiers Intacts et Motion 65 :**

- **La motion 65 ne doit pas être une incitation perverse à quitter le FSC ;**
- Une approche mixte de gestion des IFL, entre protections des sites prioritaires pour la conservation et aménagement durable, doit être privilégiée pour garantir la viabilité du FSC dans le Bassin du Congo ;
- L'engagement des populations locales et autochtones (participation active à la définition des indicateurs) est une condition *sine qua none* de la réussite du processus ;
- Distinction entre Intact et Vierge : si la forêt est intacte c'est indépendant de l'histoire du paysage. Est qualifiée d'intacte une forêt non perturbée par les opérations industrielles d'extraction opérée depuis une soixantaine d'années ;
- Les forêts n'ont jamais été impactées par l'homme : NON FAUSSE IDEE, nous savons que les forêts ont toutes été impactées au fil des siècles et que ces activités ont façonné la forêt que l'on trouve aujourd'hui. Ce phénomène est commun et répandu à travers le monde (Canada et Russie). L'IFL : ce qui reste de la forêt avant le début de l'ère industrielle de l'extraction industrielle du bois. C'est cela un IFL, et comme nous voyons un déclin de la biodiversité globale corrélée directement à l'extraction industrielle des ressources, nous considérons que l'IFL est ce qui est intact avant le démarrage des activités industrielles ;
- **Toutes les IFL n'ont pas la même valeur en terme de conservation : il est ainsi nécessaire de corréliser les IFL aux sites prioritaires de conservation pour définir les zones essentielles des IFL (et de fixer des seuils) ;**



- Proposition éventuelle pour développer des indicateurs : Mise en réserve d'une portion d'IFL, mais ne pas confondre valeurs écologiques et « intactness » / intégrité : on peut négocier sur la portion à mettre en défends mais l'on ne peut pas utiliser la valeur écologiques pour justifier l'exploitation dans une IFL. Ailleurs que dans la zone mise en défends, alors l'on peut envisager une exploitation à faible impact, avec par exemple, réhabilitation des routes (végétalisation), accroissement de la surveillance par écogardes ;
- La situation est plus complexe dans le Bassin du Canada qu'au Canada, où l'espèce emblématique, le Caribou, fortement impacté par les activités d'exploitation, détermine les zones essentielles des IFL. Dans la sous-région, il n'y a pas assez de recul pour préjuger de cela, et les premières données disponibles montrent une coexistence envisageable entre grands mammifères et opérations certifiées FSC ;
- Les articles montrent (Clark, Stokes, Clark et al.) que les espèces prioritaires pour la conservation semblent se maintenir avec certaines adaptations des pratiques de l'exploitation forestière, et peu de recul – seulement à la 1ère rotation des PFI ;
- Argument proposé également : perturbations du couvert forestier sont nécessaires pour la régénération des essences héliophiles ;
- Plusieurs parties prenantes souhaitent une redéfinition des IFL : Redéfinition des IFL : paléo-anthracologie, Télédétection, Inventaires aménagement, Données concessions forestières, exclusions de forêts dégradées à communauté animale conservée, vieilles forêts dégradées où communauté animale perturbée.  
Une méthodologie de délimitation est à l'essai en République du Congo ;
- De nombreuses incertitudes demeurent sur la flexibilité relative à modifier la définition existante des IFL ;
- Un effort majeur doit être tourné pour la délimitation des zones essentielles des IFL et leurs modalités de gestion.



## ANNEXE 4. IMPLICATION DES POPULATIONS AUTOCHTONES DANS LE DEVELOPPEMENT DES LIGNES DIRECTRICES REGIONALES SUR LES HVC

### CONTEXTE GENERAL

Avec le Principe n° 9, le standard FSC de gestion forestière établit de nombreuses exigences, notamment celles qui obligent à gérer ou protéger les forêts de façon à préserver ou accroître les Hautes Valeurs de Conservation (HVC) identifiées dans ledit principe.

A l'heure actuelle, le concept de Hautes Valeurs de Conservation (HVC) s'applique uniquement dans une très faible mesure dans le Bassin du Congo. Au cours des cinq dernières années, de plus en plus d'initiatives nationales ont cherché à définir les critères HVC (Gabon en 2008, Cameroun - pour les petites forêts et les forêts gérées à faible intensité (SLIMFs) - en 2008, République Démocratique du Congo en 2012 et Cameroun en 2015). Ces tentatives montrent l'importance que les différentes parties prenantes accordent à l'outil HVC. Cependant, ces efforts disparates ne sont pas parvenus à établir un cadre de référence rigoureux pour l'interprétation, l'identification, la gestion et le maintien des HVC, et les résultats n'ont pas été validés par le FSC International. Cela est dû à **l'absence d'analyse systématique des données disponibles sur les HVC**, ainsi qu'à **l'implication limitée des parties prenantes concernées**, telles que les communautés autochtones.

La lenteur des progrès dans ce domaine explique pourquoi l'intégration de lignes directrices HVC est une des conditions d'approbation du nouveau standard régional FSC pour le Bassin du Congo. Les lignes directrices HVC approuvées par le FSC qui existent actuellement se présentent sous la forme d'un manuel, destiné uniquement à l'identification des HVC. Cependant, ce manuel n'est absolument pas spécifique aux écosystèmes forestiers du Bassin du Congo. Il ne comporte pas non plus de conseils sur les modalités d'implication des principales parties prenantes dans l'identification des HVC, ni sur le maintien ou l'accroissement des Hautes Valeurs de Conservation identifiées. Il est donc nécessaire de développer des lignes directrices régionales HVC pour le Bassin du Congo.

La **Motion politique 65 adoptée lors de la 7<sup>ème</sup> Assemblée Générale à Séville (7-14 septembre 2014) rajoute un aspect important au développement de lignes directrices régionales HVC.** La motion est directement liée aux HVC 2 et souligne la nécessité de la définition, de l'identification, de la gestion et du suivi des Paysages Forestiers Intacts (PFI) au sein des unités de gestion forestière FSC. Les chevauchements importants entre les terres et territoires traditionnels des populations autochtones et les PFI sont de plus en plus reconnus, en particulier au Canada où se développe le concept de Paysages Culturels Autochtones (PCA) afin que la planification de la gestion responsable de ces terres se déroule dans le respect du CLIP. En intégrant ce concept, les standards FSC seront plus solides mais plus complexes, car ils nécessiteront l'implication directe des populations autochtones dans les processus de développement de standards. Si ces standards ne sont pas développés d'ici à la fin 2016, un indicateur générique sera appliqué, exigeant que 80 % d'un paysage forestier intact contenu dans une unité de gestion forestière soit entièrement protégé. Étant donné qu'un pourcentage élevé de la surface forestière certifiée FSC dans le Bassin du Congo est classé en PFI, il est urgent de définir des standards plus spécifiques adaptés à la situation particulière de la région.



En 2013, un programme d'activités (« Feuille de Route ») a été rédigé pour développer des conseils clairs et précis sur l'identification, la gestion et le suivi des Hautes Valeurs de Conservation dans le Bassin du Congo. Ce projet s'inscrit dans une démarche plus générale visant à harmoniser les procédures de certification forestière dans la sous-région, et en particulier les modalités d'identification et de gestion des HVC. Il cible les pays dans lesquels le Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF) est actif, à savoir : Cameroun, République démocratique du Congo (RDC), Gabon, République du Congo et République Centrafricaine (RCA)<sup>1</sup>. En pratique, l'objectif du projet de feuille de route consiste à fournir aux acteurs impliqués dans la gestion forestière dans le Bassin du Congo, et en particulier aux détenteurs de certificat FSC ou aux entreprises forestières engagées dans un processus de vérification de la légalité, de bois contrôlé ou de certification FSC **des lignes directrices régionales HVC pour le Bassin du Congo, et des Interprétations Nationales HVC pour la définition, l'identification, le suivi et la gestion des Hautes Valeurs de Conservation (y compris les PFI) dans le Bassin du Congo.**

### L'IMPORTANCE D'IMPLIQUER LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Le FSC est une organisation multipartite, et l'implication des parties prenantes joue un rôle important dans le système FSC. Elle permet au FSC de déterminer comment renforcer les standards, les processus, les évaluations et d'autres activités, et de garantir que les détenteurs de certificats opèrent leur gestion de façon appropriée du point de vue social et culturel.

Ainsi, conformément à son objectif statutaire visant à promouvoir et respecter les droits civils et les droits des populations autochtones, des populations traditionnelles et des communautés locales, le FSC accorde une attention particulière à l'implication des communautés autochtones dans les processus de travail tels que l'élaboration de standards.

Dans cette optique, en 2013 le FSC International a mis en place une institution permanente pour l'implication des populations autochtones dans la prise de décisions stratégiques liées aux problématiques de gestion forestière et à la certification FSC. Cette institution, le Comité Permanent des Peuples Autochtones (PIPC), est un comité permanent du Conseil d'administration du FSC International, qui conseille régulièrement le système FSC pour les décisions touchant les populations autochtones.

Il n'est donc pas surprenant, compte tenu de l'implication limitée des parties prenantes, en particulier des populations autochtones, que les tentatives disparates visant à établir des cadres de référence pour l'interprétation, l'identification, la gestion et le maintien des HVC dans le Bassin du Congo n'aient pas été validées par le FSC International.

<sup>1</sup> Actuellement [janvier 2016], la mise en œuvre de la feuille de route en République Centrafricaine est difficile à envisager. Il faut attendre la fin des hostilités et le retour de la stabilité pour programmer et réaliser l'étude dans ce pays.



*L'implication des populations autochtones doit être considérée comme une composante très importante de l'implication des parties prenantes pour le développement de lignes directrices HVC valides, en particulier dans le Bassin du Congo.*

Les populations autochtones du Bassin du Congo sont regroupées sous l'appellation Pygmées. En réalité, ce terme fait référence à des ethnies diverses, ayant chacune leur propre appellation. Les Pygmées sont traditionnellement des chasseurs-cueilleurs habitants dans les forêts. Par conséquent, leur style de vie traditionnel est fortement lié aux écosystèmes forestiers. Même aujourd'hui, la majorité des Pygmées restent largement dépendants des produits forestiers. Une étude récente qui fournit la première mesure estimative de la population et de la distribution de ces groupes autochtones a montré que les forêts du Bassin du Congo pourraient abriter jusqu'à 920 000 Pygmées <sup>1</sup>. D'après cette étude, les Pygmées sont probablement le plus grand groupe de chasseurs-cueilleurs actif en Afrique, peut-être même le plus grand au monde. Cela montre l'importance des Pygmées pour la diversité culturelle humaine. Cette étude a également révélé la corrélation négative entre la présence de routes et la qualité de l'habitat des Pygmées.

Différentes raisons spécifiques expliquent donc pourquoi les communautés autochtones du Bassin du Congo devraient jouer un rôle important dans la définition des HVC et des PFI :

- **Droits fonciers coutumiers** : les Pygmées sont les propriétaires traditionnels de la forêt.
- **Savoir culturel et écologique autochtone** : Les Pygmées ont des connaissances approfondies de l'écosystème forestier.
- **Dépendance à la forêt** : Les moyens de subsistance des Pygmées dépendent en grande partie de la forêt et des produits forestiers qui leur fournissent alimentation, abri et produits médicinaux.
- **Importance et savoir culturels** : Les paysages forestiers abritent des caractéristiques et des ressources importantes pour le mode de vie spécifique des Pygmées.
- **Diversité culturelle** : les Pygmées sont probablement le plus grand groupe de chasseurs-cueilleurs actif en Afrique, et peut-être dans le monde.
- **Vulnérabilité** : Les Pygmées sont parmi les plus pauvres des pauvres, et sont souvent fortement marginalisés. Les forêts sont pour eux de bien des manières un filet de sécurité.

<sup>1</sup> Olivero, Jesús, et al. "Distribution and Numbers of Pygmies in Central African Forests." *PloS one* 11.1 (2016): e0144499

## OBJECTIFS

L'objectif général de l'implication des populations tributaires des forêts dans le développement de lignes directrices HVC pour le Bassin du Congo consiste à renforcer leur capacité à favoriser leur participation dans les prises de décisions liées à la gestion forestière, afin de préserver leurs droits et leurs moyens de subsistance.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Informer les populations autochtones sur le Principe 9, notamment les PFI et les PCA
- Faire appel au savoir écologique des populations autochtones pour définir les HVC 1 à 4
- Demander aux populations autochtones d'identifier les critères permettant de définir quels sont les ressources et les sites fondamentaux pour assurer leurs moyens de subsistance (HVC 5)



- Faire appel au savoir culturel des autochtones pour définir une méthodologie permettant d'identifier les sites d'importance particulière (HVC 6)
- Demander aux populations autochtones d'identifier les critères définissant leurs Paysages Culturels Autochtones (PCA) au sein du Paysage Forestier Intact (PFI) : *Quelles sont les caractéristiques d'une forêt qui subvient au bien-être des populations autochtones ?*

### LES DEFIS POSES PAR L'IMPLICATION DES POPULATIONS AUTOCHTONES

La majorité des communautés Pygmées ne bénéficie d'aucune forme de représentation politique, et ne dispose pas non plus d'institutions capables de défendre directement leurs droits.

Ce phénomène est la conséquence de plusieurs facteurs :

Les Pygmées vivent fréquemment dans des zones très retirées. Ils vivent dans de petites communautés dispersées géographiquement, et le concept de frontières leur est donc relativement étranger en tant que groupe ethnique.

Les Pygmées souffrent de discrimination de la part de leurs concitoyens, et donc d'exclusion plus ou moins directe des systèmes scolaires formels et des autres services publics.

Le fonctionnement et la structure ordinaires des institutions représentatives sont même totalement étrangers à la société Pygmée traditionnelle, où le concept de hiérarchie n'est pas inné. Les sociétés Pygmées se caractérisent par une structure organisationnelle horizontale. La prise de décision est basée sur le consensus. Ce mode de fonctionnement est souvent en contradiction avec les grands systèmes de gestion de projet. Ces derniers exigent souvent la désignation d'un représentant porte-parole pour centraliser la prise de décision. En d'autres termes, les systèmes de gestion nécessitent souvent la désignation d'un délégué à qui reviennent le pouvoir juridique, l'autorité et la compétence de prendre lui-même les décisions en tant que représentant d'un groupe, ce qui contraste avec la structure organisationnelle de Pygmées.

Bien qu'il existe des associations nationales de populations autochtones, leur légitimité peut être remise en question. Tous les membres de la société Pygmée ont-ils la possibilité de voter pour leur représentant ? Existe-t-il un contrôle ascendant ? Le pouvoir et les bénéfices ne reviennent souvent qu'à quelques représentants mieux instruits faisant partie de l'élite, **car les mécanismes de consultation et de retour d'informations**, outre le fait qu'ils sont étrangers aux communautés Pygmées traditionnelles, **sont souvent insuffisants**. Même lorsque l'on établit formellement des mécanismes de consultation et de retour d'informations, le manque de moyens et d'implication peut souvent gêner leur bonne mise en œuvre. Les problèmes qui entravent fréquemment le bon déroulement des consultations sont le manque de temps et d'argent et les contraintes logistiques **ainsi que la compréhension limitée qu'ont les Pygmées de la problématique débattue en raison d'un faible niveau d'instruction et d'un manque de renforcement des capacités**. Souvent, les porte-parole ne peuvent pas représenter et ne représentent pas réellement la société Pygmée, mais en constituent plutôt une représentation formelle.

### PROCESSUS POUR GARANTIR UNE PARTICIPATION ACTIVE

Comment le FSC Bassin du Congo envisage-t-il alors d'impliquer les Pygmées dans le processus de développement de lignes directrices régionales HVC pour le Bassin du Congo ?

Le cadre du projet de feuille de route HVC nécessite la constitution d'un groupe de travail régional chargé de débattre des décisions liées au développement de lignes directrices régionales HVC puis de





les valider. D'après les principes opérationnels du FSC, ce groupe doit être composé de membres issus des trois chambres : la chambre sociale, la chambre environnementale et la chambre économique. Il s'agit donc d'une institution représentative qui représente les populations autochtones par le biais de la chambre sociale.

De même, pour sélectionner les deux représentants autochtones auprès du GTR-HCV, le Bureau FSC du Bassin du Congo devra s'appuyer sur des associations et des institutions déjà en place, comme les associations Pygmées nationales et transnationales et le PIPC. Le FSC ne répondra donc pas à la question de la légitimité des associations existantes et de l'adéquation des institutions représentatives des Pygmées.

Mais le FSC peut essayer d'aider à résoudre les problèmes en matière d'analphabétisme, de faible niveau d'instruction scolaire, de consultation, de retour d'informations et de compréhension, par les Pygmées, de leurs droits, de leurs responsabilités et de la problématique débattue (le concept HVC). Il s'appuiera pour cela sur le développement d'un mécanisme qui 1) augmente la capacité de participation des représentants autochtones au GTR-HVC, 2) augmente les capacités thématiques et pédagogiques des populations autochtones sélectionnées vivant dans des concessions dont la GF est certifiée par le FSC pour consulter les communautés locales et autochtones en matière de HVC et 3) garantissent que les représentants autochtones auprès du GTR-HVC transmettent bien les informations aux populations autochtones vivant dans des concessions dont la gestion forestière est certifiée par le FSC.

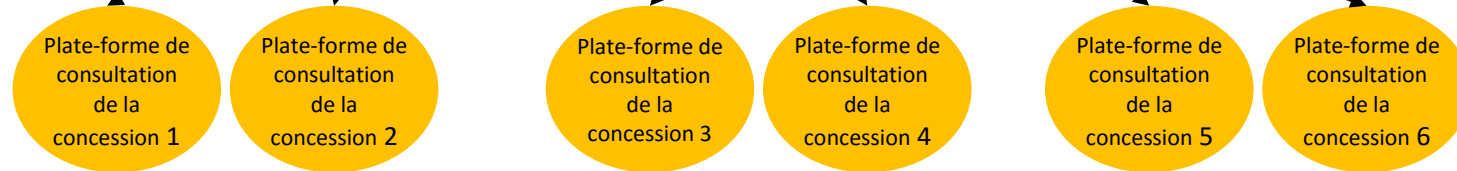
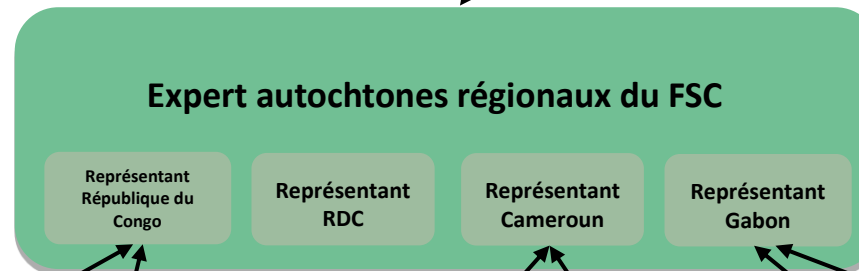
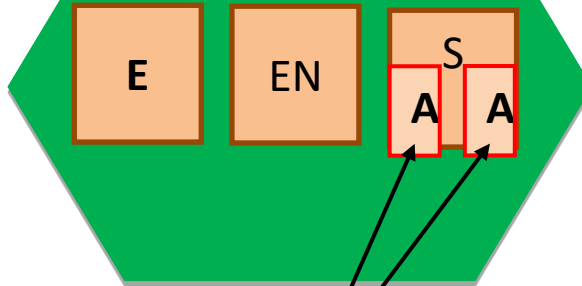
Les réunions organisées en marge de l'atelier principal du GTR-HVC se dérouleront en présence des représentants autochtones auprès du GTR-HVC, afin de leur fournir des supports d'explication complémentaires qui devraient leur permettre de clarifier les éventuelles zones d'ombres liées aux discussions techniques, pour qu'ils puissent prendre position sur les HVC et les PFI /PCA.

Un groupe de huit (08) autochtones, soit deux (02) pour chacun des quatre pays concernés, recevra une formation « d'experts autochtones régionaux du FSC ». Ce groupe sera formé pour informer et consulter les populations autochtones locales vivant dans des concessions dont la gestion forestière est certifiée par le FSC, dans l'objectif que les représentants autochtones puissent répercuter véritablement le point de vue de ces communautés autochtones et alimenter les discussions techniques grâce à leur expertise. Ces « experts autochtones régionaux du FSC » bénéficieront d'une formation thématique sur les principes 2 et 9, d'une formation pédagogique d'ordre général sur les modalités d'information et de consultation visant à renforcer leur autonomie, et ils élaboreront une méthodologie adaptée pour travailler avec les populations autochtones locales afin de recueillir des informations sur des questions spécifiques ayant trait aux lignes directrices HVC.

Les « experts autochtones régionaux du FSC » se rendront ensuite sur le terrain pour transférer les compétences qu'ils auront acquises et appliquer la méthodologie développée afin d'élaborer des critères et des stratégies pour l'identification, la gestion et le suivi des HVC avec les populations autochtones vivant dans des concessions de gestion forestière certifiées par le FSC.

Les concessions forestières certifiées par le FSC disposent fréquemment de plateformes de consultation pour les communautés locales. Dans la mesure du possible, ces plateformes de consultation seront utilisées pour la transmission du savoir entre les « experts autochtones régionaux du FSC » et les populations autochtones vivant dans les concessions. Si ces plateformes n'existent pas et/ou si les dates auxquelles elles sont organisées par l'entreprise forestière ne correspondent pas au calendrier du projet, les rencontres auront lieu directement dans les villages situés dans les concessions.

**Groupe de Travail Régional  
HVC**



**Représentation :** Les représentants autochtones : les représentants autochtones auprès du GTR-HVC font bénéficier le GTR-HVC du point de vue et du savoir des populations autochtones directement concernées par la gestion forestière FSC .

**Renforcement des capacités :** Les « experts autochtones régionaux du FSC », formant un groupe de huit autochtones sélectionnés vivant dans des concessions certifiées par le FSC bénéficieront d'une formation thématique sur les principes 2 et 9, d'une formation pédagogique d'ordre général sur les modalités d'information et de consultation visant à renforcer leur autonomie, et ils élaboreront une méthodologie adaptée pour travailler avec les populations autochtones locales afin de recueillir des informations sur des questions spécifiques ayant trait aux lignes directrices HVC.

**Consultation et retour d'informations :** Les « experts autochtones régionaux du FSC » informent et consultent les populations autochtones vivant dans les concessions certifiées par le FSC, à l'aide d'une méthodologie spécialement développée à cet effet.



### Calendrier prévisionnel d'activités

	Q2-2016	Q3-2016			Q4-2016		
	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
<b>Atelier 1</b> : Réfléchir à des mécanismes garantissant l'expression du point de vue et du savoir des populations autochtones	x						
<b>Sélection et formation des experts autochtones</b>		x					
<b>1<sup>ère</sup> consultation sur le terrain</b> a. Informer les communautés autochtones dans les concessions FSC b. Déterminer comment les populations autochtones interprètent les HVC				x			
<b>Atelier 2</b> : Retour d'informations au GTR-HVC					x		
<b>2<sup>ème</sup> consultation sur le terrain</b> a. Expliquer les résultats du 2 <sup>ème</sup> atelier du GTR-HVC b. Recueillir les points de vue et les décisions des populations autochtones, et les questions en cours de discussion						x	
<b>Atelier 3</b> : Faire connaître le point de vue des populations autochtones au GTR-HVC							x
<b>3<sup>ème</sup> consultation sur le terrain</b> Expliquer les résultats du 3 <sup>ème</sup> atelier du GTR-HVC							

## DÉFINITIONS

**Paysages Culturels Autochtones** : paysages vivants auxquels les peuples autochtones accordent une valeur sociale, culturelle et économique issue de leur relation durable avec le territoire, l'eau, la faune, la flore et le monde spirituel, de même que de l'importance actuelle et future que ces lieux jouent dans leur identité culturelle. Les PCA sont caractérisés par des éléments du paysage qui se sont maintenus tout au long d'interactions de longue date fondées sur la connaissance des soins à apporter à la nature et sur l'adoption d'un mode de vie adapté. Les peuples autochtones ont une responsabilité d'intendance sur ces paysages (Définition proposée par FSC Canada en nov. 2015, version modifiée de la définition donnée par la Convention du Patrimoine Mondial de l'UNESCO de 1992)

**Paysage Forestier intact** : territoire situé dans une zone forestière existante qui abrite des écosystèmes forestiers et non forestiers sur lesquels l'influence de l'activité économique humaine est minime, et dont la surface s'élève à au moins 500 km<sup>2</sup> (50 000 ha), pour une largeur minimale de 10 km (mesurée comme le diamètre d'un cercle entièrement inscrit dans les limites du territoire). (Source : Intact Forests / Global Forest Watch)

Les cartes sont consultables ici :

[LIEN POUR TELECHARGER D'AUTRES DEFINITIONS - CLIQUER ICI !](#)



## RESSOURCES

Le montant des ressources financières dont a besoin le Bureau FSC du Bassin du Congo pour mener à bien cette initiative est fortement corrélé à l'ampleur du soutien logistique sur le terrain. Le FSC espère la collaboration des concessions certifiées FSC. L'idée est que les concessions sélectionnées assurent le transport pour nous permettre de nous rendre dans les villages, ou que nous puissions profiter gratuitement des plateformes régulièrement organisées par l'entreprise.

No	Designation	Unit	Quantity	PU (CFA)	PT (CFA)	PT (Euros)
<b>Field consultation</b>						
<b>Per field consultation per site x 2 persons</b>						
2	National Transportation to site (2 persons x 1 ticket)	Flight/Bus ticket	2	50000	100000	
3	On site transportation (Vehicule rent for 4 days)	Day	4	200000	800000	
4	Accommodation (2 persons x 6 nights)	Night	12	20000	240000	
5	Food (2 persons x 6 days)	Day	12	8000	96000	
9	Organisation of meeting	Meeting/day	4	30000	120000	
10	Honorary (2 personnes x 4 days)	Honoraire	8	15000	120000	
11	Report fee	Rapport	1	25000	25000	
12	Communication fee (2 persons)	Forfait	2	5000	10000	
13	Unforseen	Forfait	1	100000	100000	
Subtotal Per field consultations per site					1611000	2460
Subtotal Per field consultations per site excl. on site transportation					811000	1238
<b>Subtotal for 3 field consultations in 4 sites</b>			12		19332000	29515
<b>Subtotal for 3 field consultations in 4 sites excl. on site transportation</b>			12		9732000	14858
<b>Subtotal for 3 field consultations in 8 sites</b>			24		38664000	59029
<b>Subtotal for 3 field consultations in 8 sites excl. on site transportation</b>			24		19464000	29716
<b>Expert training (Douala)</b>						
	International transport	Flight ticket	6	300000	1800000	
	National Transportation	Flight/Bus ticket	2	50000	100000	
	Visas	Visa	6	60000	360000	
	Accommodation	Night	56	50000	2800000	
	Food	Day	56	30000	1680000	
	Honorary	Day	48	15000	720000	
	Location salle de réunion	Day	6	150000	900000	
	Unforseen	Forfait	1	400000	400000	
<b>Subtotal expert training</b>					<b>8760000</b>	<b>13374</b>
<b>TOTAL (minimum)</b>						<b>28232</b>
<b>TOTAL (optimum)</b>						<b>43090</b>



## ANNEXE 5. CAHIER DES CHARGES POUR L'ELABORATION DE LA VERSION 0 DES LIGNES DIRECTRICES REGIONALES FSC POUR LES HVC

### TERMES DE REFERENCE

REDACTION DU DRAFT 0 DES LIGNES DIRECTRICES REGIONALES POUR L'IDENTIFICATION,  
LE SUIVI ET LA GESTION DES HVC POUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO

### CHAMP D'APPLICATION

Le Groupe de Travail Régional HVC Bassin du Congo a mandaté le HCV Officer, Olivia Rickenbach, pour rédiger la première ébauche (Draft 0) des Lignes Directrices Régionales pour l'identification, le suivi et la gestion des Hautes Valeurs de Conservation (HCV) pour les forêts du Bassin du Congo.

### CONTENU DU LIVRABLE

Le HCV Officer proposera un document avant l'atelier 2 du Groupe Régional de Travail sur les HVC bassin du Congo.

Ce document constituera la première ébauche des Lignes Directrices Régionales. Un accent particulier sera mis pour le traitement en priorité des Hautes Valeurs de Conservation de type 2 et les Paysages Forestiers Intacts.

Il contiendra :

- Proposition du canevas des Lignes Directrices Régionales ;
- Revue bibliographique des documents existants (publics et confidentiels), notamment les documents normatifs et orientations FSC, interprétations nationales existantes pour la sous-région Bassin du Congo, les documents d'évaluation des FHVC réalisés par les sociétés d'exploitation forestière ;
- Analyse comparative des différentes solutions proposées dans la revue bibliographique : points communs et points de divergence ;
- Proposition de critères d'identification, sur base des documents existants, pour les six (06) catégories de Hautes Valeurs de Conservation ;
- Proposition des différentes options existantes pour déterminer les seuils d'importance pour chaque HVC.

### PLAN DE TRAVAIL

Un Plan de travail sera rédigé par le HCV Officer en Juin 2016, et proposé au Groupe de Travail Régional.





## ANNEXE 6. MANUEL DE PROCEDURES POUR LE GTR-HVC

### MANUEL DE PROCEDURES GTR-HVC POUR LE TRAVAIL DU GROUPE DE TRAVAIL REGIONAL HVC BASSIN DU CONGO

#### I. CHAMP D'APPLICATION

Ce manuel de procédure a pour objectif de définir les modalités de fonctionnement et de collaboration du Groupe de Travail Régional HVC.

La durée d'application de ce manuel s'étend sur la période entre la prise de fonction des membres du GTR-HVC et la fin du processus d'élaboration des lignes directrices régionales HVC FSC pour le Bassin du Congo.

#### II. MISSION DU GTR-HVC

La mission du Groupe de Travail Régional HVC (GTR-HVC) est de développer des lignes directrices pour l'application du principe 9 des Indicateurs Génériques Internationaux du FSC (FSC-STD-60-004) dans le Bassin du Congo. Ces lignes directrices doivent être développées d'une manière participative (participation des membres de la chambre économique, environnementale et sociale, avec un accent particulier sur la participation de la population autochtone) et doivent se baser sur une analyse systématique des données scientifiques. Elles doivent prendre en compte les particularités du Bassin du Congo (particularités des écosystèmes et de la biodiversité, disponibilité des données, gestion de concessions forestières, normes et lois nationales, les documents existants accessibles). Le GTR-HVC est l'organe technique principal du projet HVC pour le Bassin du Congo et comme tel, il doit veiller à ce que les lignes directrices soient claires et compréhensibles. Les lignes directrices régionales serviront de base pour orienter les GEN (Groupe d'élaboration des normes) nationales dans le processus d'élaboration des normes.

#### III. PLAN DE TRAVAIL POUR LE DEVELOPPEMENT DES LIGNES DIRECTRICES

##### III.1 DEROULEMENT

Le plan de travail (en annexe) présente la base de travail. Il indique des périodes indicatives pour les réunions qui présentent le cadre constitutif pour l'organisation du travail. Le plan de travail est indicatif et peut être adaptées selon l'évolution du projet.

Pour l'établissement des dates de réunions exactes, le HVC-Officer sera chargé de soumettre aux membres du GTR-HVC un minimum de cinq (05) propositions pour la tenue de l'atelier de travail, au minimum un (01) mois avant de ladite réunion. Une durée de trois jours est accordée aux membres pour répondre aux propositions et confirmer leur disponibilité. Le HVC-Officer choisira la date qui conviendra à la disponibilité de la majorité des membres pour la tenue de l'atelier.



Trois (03) à quatre (04) ateliers de travail régionaux de trois (03) à cinq (05) jours auront lieu dans une des villes principales de la sous-région du Bassin du Congo (le lieu exact est déterminé par le bureau FSC du bassin du Congo) et une réunion du comité de pilotage au bureau général de FSC International à Bonn.

Les ateliers de travail servent en même temps de plateforme pour 1) proposer, discuter et développer les idées en groupe et 2) pour la validation des décisions.

Les résultats de chaque atelier seront consignés par écrit et le document sera transmis aux membres du GTR-HVC à travers d'un portail internet et par email. Il y suit une période d'annotation où les idées élaborées sont concrétisées et affinées à travers les échanges dans un forum de discussions et les amendements basés sur le document écrit.

Cela revient à dire, qu'en dehors des réunions les membres du GTR-HVC travailleront indépendamment à base du forum de discussions et des documents et resteront en contact à travers des emails et le téléphone. Ce travail sera coordonné par le HVC-Officer.

### III.2 RESPONSABILITES DES MEMBRES DANS LE PLAN DE TRAVAIL

**Participation aux ateliers de travail** - Après avoir confirmé la participation à l'atelier de travail, la participation aux ateliers est impérative et ne peut seulement être excusée en cas de force majeure.

**Consigner les résultats des ateliers de travail par écrit**- Le HCV-Officer est responsable pour consigner les résultats des réunions par écrit et de placer le document de travail sur un serveur dans un délai de deux semaines suivant l'atelier. Dès que les documents est disponible il envoie un email de rappel (comprenant les documents de travail principaux) à tous les membres du GTR-HVC.

**Concrétiser et affiner le document de travail**- Les membres du GTR-HVC sont responsables de concrétiser et affiner le document de travail et d'y apporter des commentaires dans un délai fixé par le HVC Officer. C'est aussi le HVC-Officer qui intégrera les modifications de tous les membres du GTR-HVC.

#### **Transmission des résultats aux Groupe d'Elaboration des Normes nationaux-**

Par pays, une réunion de deux jours du Groupe d'Elaboration des Normes nationaux serait organisée pour la transmission des résultats du niveau régional au niveau national. Cette responsabilité reviendra à un membre du GTR-HVC par pays. Celui-ci sera appuyé par le HCV-Officer et par le Responsable des Politiques et des Normes du bureau FSC pour le Bassin du Congo et éventuellement un autre membre du GTR-HVC du même Pays.



## IV. ATELIERS DE TRAVAIL ET REUNIONS DU COMITE DE PILOTAGE

### IV.1. OBJECTIFS 2016

1. **Atelier de travail 1** (4 jours) : 1) Formation initial sur les HVC (formation des membres relative au concept HVC, aux outils génériques disponibles pour l'identification, la gestion et le suivi des HVC et aux essais de développer des guides nationaux dans des pays du Bassin du Congo), 2) Validation du manuel de procédure; s'accorder sur la manière dans laquelle les activités seront coordonnées entre les différents membres, y inclus les mécanismes de responsabilité, 3) Echange des idées initiales concernant les définitions HVC, 4) Identification des sources d'informations disponibles
2. **Atelier de travail 2** (x jours) : 1) Définition des indicateurs d'identification, de gestion et de suivi-évaluation des PFI 2) Identification de l'appui scientifique nécessaire pour finaliser les définitions HVC.
3. **Atelier de travail 3** (x jours) : 1) Finaliser l'évaluation des attributs de l'ensemble des types d'HVC., 2) Validation des définitions des indicateurs d'identification, de gestion et de suivi-évaluation des PFI.
4. **Réunion du Comité de Pilotage 1** (x jours) : Présentation des résultats au comité de pilotage.

### IV.2. LIEU DES REUNIONS

Les ateliers de travail auront lieu dans une des villes principales de la sous-région du Bassin du Congo (le lieu exact est déterminé par le bureau FSC du Bassin du Congo).

Les réunions du comité de pilotage auront lieu au quartier général du FSC à Bonn.

Le quartier général est situé à Charles-de-Gaulle-Strasse 5, 53113 Bonn, Allemagne.

### IV.3 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Les dates des réunions seront communiquées un mois avant la réunion. Les heures et les programmes de réunions seront communiqués aux membres du GTR-HVC une semaine avant la réunion.

L'achat des billets de voyage oblige à la participation de l'atelier. Les frais pour les billets de voyages sous régionaux seront restitués sur présentation des billets (les membres veilleront à conserver leurs cartes d'embarquement pour remise au bureau FSC Bassin du Congo) et des reçus d'achat.

Les frais de logement pendant la durée de l'Atelier sont à la charge du Bureau FSC Bassin du Congo.

#### Modalité d'indemnisation et/ou de participation :

Une indemnité forfaitaire journalière de restauration de vingt mille (20.000) Francs CFA (ou trente 30 EURO) sera remise à chaque participant. L'indemnisation couvrira également les jours de voyage.

Outre l'indemnisation de restauration, un montant forfaitaire de cinquante mille (50.000) Francs CFA par jour d'Atelier réellement travaillé sera proposé aux membres du groupe de travail régional HVC Bassin du Congo.



NB : FSC dispose d'un accord de siège et personne n'aura besoin de visa de voyage pour entrer au Congo. Pour les autres pays, les frais de visas seront remboursés aux membres du Groupe de Travail par le Bureau FSC Bassin du Congo à leur arrivée au lieu du séminaire.

## V. LISTE DES MEMBRES

Chambre Environnementale	Chambre Économique	Chambre Sociale
<b>DOUARD Pascal</b> WRI République démocratique du Congo	<b>DUVAL Rémi ou PHILIPPART Julien</b> CEB-Precious Woods ou CBG-CPBG Gabon	<b>EULOGE NZOBO Roch</b> CDHD République du Congo
<b>RAYDEN Tim</b> WCS République du Congo	<b>TONGA KETCHAKANG Peguy</b> COMIFAC Cameroun	<b>KAVIRA Louise</b> PIPC déléguée RDC
<b>TCHOUMBA W. Belmond</b> WWF Cameroun	<b>COUTURIER Antoine ou Van LOON Tom</b> Industrie Forestière d'Ouessou (IFO) République du Congo	<b>MESSE Venant</b> REPALEAC /PIPC membre Cameroun
<b>EYANG EFFA Edwige</b> IRET - CENAREST Gabon	<b>NGOMA Jean-Albert</b> MEFDDE République du Congo	<b>LOUNDOU Paul Simon</b> Ethnologue Gabon

Tout membre souhaitant quitter le GTR-HVC devra en avvertir le bureau FSC du Bassin du Congo par écrit au moins un mois avant le prochain atelier.

Par ailleurs, il sera possible pour les membres, en cas d'indisponibilité, de se faire représenter par d'autres représentants de préférence de leurs institutions de provenance (ou de leur chambre). Toute demande de remplacement devra être adressée à l'ensemble des autres membres du groupe pour information utile, ainsi qu'au Bureau FSC Bassin du Congo.

Observateurs : il est préférable d'éviter au maximum la présence d'observateurs lors des réunions de travail, afin de créer une ambiance de travail propice au travail.

Toutefois, lors d'Ateliers « ouverts » au public (séances d'information, restitutions), la présence d'observateurs sera facilitée encouragée.

## VI. LANGUE DE TRAVAIL

La langue de travail orale et écrite est le français.

Les documents finaux seront traduits en anglais par le bureau du FSC du Bassin du Congo.



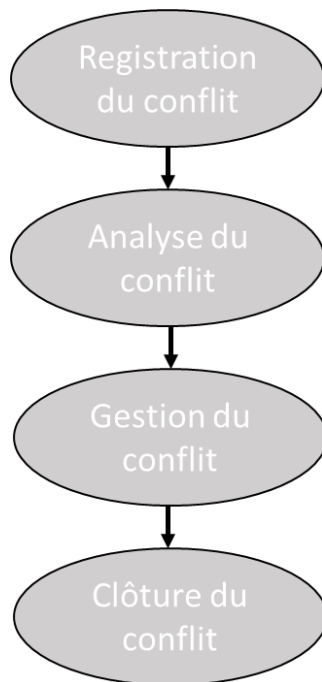
## VII. COLLABORATION ENTRE LES EXPERTS DU GTR-HVC

### VII.1 REGLES DE PRISE DE DECISION

#### Règles de prise de décision :

Les décisions relatives aux questions techniques doivent être prises autant que possible par consensus. A défaut de consensus parmi les membres des trois chambres un comité de conciliation sera consulté. Celui-ci soumettra la solution pour validation au GTR-HVC. Le comité de conciliation sera constitué par un représentant de chaque chambre. A défaut du consensus au sein du comité de conciliation, un vote sera organisé. En cas de vote, le document ou la proposition sera validée par une majorité au deux tiers et à condition qu'au moins un membre de chaque chambre ait voté.

### VII.2 RESOLUTION DES CONFLITS AU SEIN DU HCV-RWG



#### Enregistrement du conflit :

- ✓ Soumission de plainte par la/les personne(s) concernée(s)
- ✓ Documentation du conflit par le facilitateur, le HVC-Officer ou toute autre personne

#### Analyse du conflit :

- ✓ Identification des personnes concernées
- ✓ Identification de la cause du conflit
- ✓ Définition du type de conflit

#### Gestion du conflit :

- ✓ Définition d'une stratégie de résolution
- ✓ Médiation animée par une personne clairement identifiée dans la stratégie de résolution